



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'exécution du programme en 2004**Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
Rapport de situation sur la budgétisation stratégique.....	1
Note concernant les informations sur les ressources.....	2
Faits nouveaux dans les régions	2
Afrique	2
Amériques	3
Etats arabes	3
Asie et Pacifique	4
Europe et Asie centrale	5
Evénements mondiaux	5
Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	5
Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique	6
Collaboration interinstitutions.....	6
Evénements nouveaux à l'OIT	7
Coopération technique	7
Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT.....	8
Décisions clés du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail....	8
Objectifs stratégiques	9
Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail.....	9

Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables.....	17
Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous.....	24
Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social.....	31
Objectifs d'action communs.....	38
Une approche intégrée du travail décent.....	38
Réduction de la pauvreté et intégration sociale.....	40
Egalité entre hommes et femmes.....	41
Partenariats internationaux.....	44
Connaissances et statistiques.....	46
Communication et visibilité.....	47
Centre international de formation de l'OIT, Turin.....	48
Institut international d'études sociales.....	49
Gouvernance, appui et management.....	49

Introduction

1. Le présent document offre un aperçu de l'exécution du programme en 2004, conformément à l'engagement pris de faire rapport chaque année au Conseil d'administration sur l'action de l'OIT¹. Il fournit des informations récentes sur les travaux exécutés et les progrès accomplis. Il signale plusieurs éléments sur lesquels le Conseil d'administration pourrait donner des avis particulièrement utiles: dans les cas où la situation a évolué par rapport à 2002, quand le programme et budget a été adopté, cela a pu entraîner des changements de stratégie, de nouvelles orientations ou des modifications notables dans l'affectation des ressources.
2. Conformément à la pratique établie dans le rapport à mi-parcours de 2003², le présent rapport est axé sur l'exécution, tandis que le rapport final portera principalement sur les résultats. Ce rapport fournit des exemples, sous forme d'encadrés, sur la façon dont l'OIT exécute son programme et contribue à produire des résultats.
3. L'année 2004 a été marquée par des actions importantes dans plusieurs domaines significatifs pour l'OIT: de la discussion, au Conseil d'administration, du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation³ aux nouvelles recherches sur les avantages économiques de l'élimination du travail des enfants⁴ et sur l'incidence du VIH/SIDA sur la main-d'œuvre⁵, et à la conférence préparatoire sur un nouvel instrument maritime – pour n'en citer que quelques-unes. Les préoccupations indiquées dans le rapport sur l'exécution du programme en 2002-03 subsistent concernant le large éventail de questions abordées de diverses manières par l'OIT. Le présent rapport montre que, particulièrement au niveau des pays, l'Organisation doit définir des stratégies à plus long terme, tirer des enseignements de l'expérience passée et promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les pays.

Rapport de situation sur la budgétisation stratégique

4. Avec la mise en œuvre de la budgétisation stratégique, deux grands pas en avant ont été faits – dans la planification de l'exécution du programme en 2004-05 et dans l'élaboration en 2004 des Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Dans les deux cas, les progrès ont été facilités par les nouveaux systèmes informatiques d'IRIS (Système intégré d'information sur les ressources) et par sa composante dénommée «Module de gestion stratégique» (MGS).
5. Une version entièrement opérationnelle du MGS a été utilisée en 2004 pour mettre sur pied les Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Un système commun présente des avantages qui ont permis d'établir une collaboration concrète, transparente et fructueuse pour la planification, l'exécution et la programmation des activités de l'OIT.

¹ Document GB.276/PFA/9, paragr. 157 et 158.

² Document GB.286/PFA/8: Rapport sur l'exécution du programme en 2002.

³ *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, BIT, Genève, 2004.

⁴ *Investir dans chaque enfant. Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants*, BIT, Genève, 2003.

⁵ *HIV/AIDS and Work: Global Estimates, Impact and Response*, BIT, Genève, 2004.

Les fonctionnaires du Bureau ont coopéré étroitement et se sont montrés tout disposés à travailler ensemble au-delà des «frontières» administratives entre les secteurs et entre les régions et le siège, afin de mettre au point des résultats intégrés et des indicateurs et cibles précis pour l'OIT ainsi que des stratégies de collaboration en vue de les atteindre.

6. La circulaire concernant les programmes par pays sur le travail décent a été publiée en mai 2004 après des consultations approfondies dans l'ensemble du Bureau. Cette approche de la programmation a un double objectif: faire en sorte que les résultats escomptés par l'OIT soient aussi utiles dans les différents pays qu'ils le sont à l'échelle mondiale, et mieux intégrer les activités de l'Organisation dans des cadres nationaux et internationaux plus larges. On trouvera dans le présent rapport des exemples des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes par pays sur le travail décent. Cette approche, qui définit des domaines de coopération prioritaires dans le cadre des programmes par pays, offre des possibilités de consultations plus étroites avec les mandants.

Note concernant les informations sur les ressources

7. Chaque objectif opérationnel est assorti d'un tableau sur le niveau des ressources. Les informations qui y figurent, de nature purement indicative, mettent en évidence les variations importantes dans les projections des ressources extrabudgétaires et l'utilisation des fonds de l'excédent de 2000-01 depuis l'approbation en juin 2003 du programme et budget pour 2004-05. Il ne s'agit pas d'informations sur les dépenses, qui seront insérées dans le rapport publié à la fin de la période biennale.

Faits nouveaux dans les régions

Afrique

8. La dixième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, décembre 2003) a décidé, compte tenu des tendances récentes de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi et de l'impact croissant du VIH/SIDA sur l'économie et le tissu social du continent, d'appuyer sans réserve la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de convoquer au Burkina Faso, en 2004, un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Les ministres du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont reconnu que le sommet a permis de définir une stratégie cohérente pour agir sur les tendances inquiétantes observées en Afrique.
9. La préparation du sommet de l'Union africaine a donné lieu à une collaboration étroite entre les chefs d'Etat et de gouvernement africains, les représentants des travailleurs et des employeurs et les organismes de développement opérant en Afrique. Le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté s'est tenu en septembre 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso. Le sommet a adopté un plan d'action et des mécanismes de suivi aux niveaux national, régional et continental, soulignant l'obligation de respecter les engagements pris.
10. En particulier, il a «placé la création d'emplois au centre des objectifs de nos politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental, en vue de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie de nos populations» (paragr. 3). L'OIT a été expressément invitée à aider l'Union africaine et ses Etats membres à donner une suite concrète aux décisions. Mention est faite d'une collaboration accrue avec les communautés économiques régionales. La mise en œuvre des

décisions du sommet devrait être intégrée dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

11. Les mandats de l'OIT en Afrique ont considéré le dialogue social, la protection sociale, l'emploi et le respect des normes internationales du travail comme faisant partie intégrante du travail décent. La campagne mondiale en faveur de la protection sociale et les discussions sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui ont eu lieu aux niveaux national et régional ont également contribué à cette prise de conscience plus aiguë.
12. L'exécution du programme et budget pour 2004-05 est analysée pour la région de l'Afrique à la lumière des activités de suivi du sommet extraordinaire qui seront lancées, au niveau national, avec les commissions économiques régionales et, au niveau du continent, par le biais de la promotion de partenariats plus étroits avec les agences et institutions africaines et de stratégies de mobilisation des ressources aux niveaux local et régional.

Amériques

13. Les indicateurs du marché du travail font apparaître qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes la situation de la main-d'œuvre s'est améliorée par rapport à 2003 grâce à une croissance économique plus forte. Le produit intérieur brut régional⁶ a augmenté de 5,7 pour cent au premier trimestre de 2004, prolongeant ainsi la tendance qui s'était amorcée vers la fin de 2003. Le taux annuel d'inflation a atteint 5,6 pour cent pendant le premier semestre, en très forte baisse par rapport aux 14 pour cent enregistrés pendant la même période l'année précédente. Pendant la période correspondante en 2004, le chômage déclaré dans le secteur urbain a légèrement diminué, pour s'établir à 10,9 pour cent. Au niveau régional, le chômage est resté élevé et touche principalement les jeunes et les femmes. Pendant le premier semestre de 2004, les salaires minima réels se sont accrus de 10,8 pour cent sous l'effet d'une baisse de l'inflation et aussi d'une forte augmentation des salaires minima nominaux en Argentine et au Venezuela.
14. La région s'est concentrée sur une stratégie régionale du travail décent pour la promotion d'une mondialisation juste. La stratégie est axée sur la création d'emplois dans lesquels le respect des droits des travailleurs énoncés dans les conventions de l'OIT est assuré, les salaires sont équitables et la protection sociale est suffisante. Cette stratégie sert de base à l'élaboration des programmes par pays sur le travail décent. L'objectif principal est de promouvoir des politiques publiques de nature à établir un environnement favorable à la création d'entreprises et d'emplois dans la perspective du travail décent.
15. La région a favorisé la convergence de mesures économiques et sociales qui placent le travail décent au cœur de la politique économique. Cela s'est traduit notamment par la mise en place de cadres institutionnels assurant une coordination entre les ministères du Travail, de la Planification et de l'Economie, eu égard aux caractéristiques de chaque pays.

Etats arabes

16. L'année 2004 a démarré dans un climat régional favorable à l'ouverture, à la bonne gouvernance et au dialogue social. Le sommet arabe (mai 2004) a mis l'accent sur la

⁶ Pour neuf pays représentant 89 pour cent de la main-d'œuvre urbaine et 93 pour cent du produit régional.

réforme démocratique par une extension de la participation du public et de la liberté d'expression. Le sommet a approuvé la Charte arabe des droits de l'homme. Tout cela a eu une incidence positive sur les travaux de l'OIT. Dans plusieurs pays, le cadre national de dialogue social qui a été établi demande une assistance technique et des réformes législatives. En parallèle, des politiques visant à diversifier l'activité économique ont été adoptées pour faire face à la mondialisation. Un certain nombre de pays ont décidé de promouvoir rapidement une économie fondée sur le savoir.

17. L'instabilité prolongée en Iraq et les difficultés du processus de paix dans les territoires arabes occupés peuvent provoquer de nouvelles crises atteignant d'autres pays. Dans ces conditions, il pourrait s'avérer difficile de programmer les activités de coopération technique de l'OIT, et l'Organisation devra peut-être maintenir une certaine souplesse dans la planification et la mobilisation des ressources.
18. Les difficultés économiques et l'instabilité politique accrues aggravent les conditions sociales et perpétuent la pauvreté. Il convient de renforcer l'assistance technique à l'intention de groupes spécifiques de la population tels que les femmes, les jeunes et les enfants qui travaillent. En raison des taux élevés de chômage et du recours très important à la main-d'œuvre étrangère, l'emploi pour les nationaux est un objectif majeur de développement. Le secteur privé, y compris l'économie informelle, est de plus en plus reconnu comme la principale source d'emplois, particulièrement pour les jeunes femmes et les jeunes hommes. En conséquence, le développement de l'esprit d'entreprise et la formation professionnelle sont très demandés.
19. La contribution de la coopération intrarégionale au développement est mieux reconnue. En même temps, l'action internationale tend à se détourner des secours d'urgence pour les pays touchés par une crise pour privilégier le renforcement des capacités au moyen de partenariats entre les nations arabes et avec la société civile dans la région.

Asie et Pacifique

20. La région de l'Asie et du Pacifique a été confrontée en 2004 à des événements majeurs ayant des répercussions importantes sur les travaux et sur les résultats de l'OIT. La croissance économique, qui n'a que faiblement repris dans l'ensemble de la région, n'a pu absorber les nouveaux venus sur le marché du travail et la masse des chômeurs et des personnes sous-employées. Les fortes hausses du prix du pétrole ont accentué l'insécurité de l'emploi et l'augmentation des prix à la consommation. Il appartient donc à l'OIT de fournir des conseils réalistes ayant une incidence mesurable dans les domaines des normes du travail, de l'emploi, de la réduction de la pauvreté, de la protection sociale et du dialogue social.
21. Les élections générales organisées dans plusieurs pays⁷ ont montré l'adhésion des sociétés à un gouvernement démocratique. En Asie du Sud, des troubles politiques (au Bangladesh et au Népal) ont entravé les activités de l'OIT. L'enlisement du processus de paix à Sri Lanka a ralenti les activités de reconstruction et compromis la sécurité déjà fragile du pays. Des catastrophes naturelles telles que le violent séisme à Bam, en République islamique d'Iran, et les graves inondations au Bangladesh ont réduit les moyens de subsistance et ont déclenché d'autres crises. L'exécution du programme a été retardée, les priorités ayant été réorientées vers la satisfaction des besoins humanitaires essentiels. Cela a suscité de nouvelles demandes de programmes de reconstruction et de réadaptation à l'issue d'une crise.

⁷ Notamment le Cambodge, l'Iran, la Mongolie et Sri Lanka.

22. La poursuite de la libéralisation des échanges, dans le cadre de l'ANASE, les accords commerciaux bilatéraux et l'adhésion de la Chine et du Cambodge à l'OMC ont ouvert de nouvelles perspectives mais soulèvent également des inquiétudes en termes de compétitivité et de productivité. De nouvelles demandes ont ainsi été reçues en ce qui concerne le dialogue social, la création et la gestion des entreprises, la réforme et l'administration de la législation du travail et les normes internationales du travail. Et de nouvelles craintes ont surgi au sujet des mouvements transfrontières de personnes, tandis que les activités de l'OIT sur les services de l'emploi et la formation professionnelle ainsi que la protection des groupes vulnérables de migrants exposés à la traite des personnes ont fait l'objet d'une demande accrue. L'expiration en 2005 de l'Arrangement multifibres suscite de vives préoccupations dans les pays touchés. L'OIT a ainsi eu la possibilité de promouvoir des stratégies d'emploi qui tirent parti de la croissance économique pour offrir un travail décent à un plus grand nombre de personnes.

Europe et Asie centrale

23. Le rapport⁸ établi et publié en 2004 pour la septième Réunion régionale européenne (Budapest, février 2005) offre un exposé détaillé des tendances récentes enregistrées dans la région dans les sphères économique, sociale et du travail. L'exécution du programme et budget en 2005 en Europe et en Asie centrale sera fonction des conclusions et recommandations qui seront adoptées à la Réunion régionale européenne.
24. Avec l'adhésion de dix pays à l'Union européenne, le centre d'intérêt se déplacera vers les pays membres du Pacte de stabilité, sur la CEI et sur la Turquie.
25. Le nombre de projets de coopération technique a fortement augmenté ces dernières années. L'intérêt des donateurs pour les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale répond aux demandes très claires des mandants dans les domaines clés de l'OIT tels que le travail des enfants, les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, le dialogue social, la réforme des pensions, les migrations et la traite des personnes, ainsi que la prévention du VIH/SIDA. C'est dans ces domaines que l'OIT a œuvré pour donner des réponses appropriées dans les meilleurs délais.
26. Des ajustements devront être apportés à la structure extérieure régionale après la suppression des postes de correspondant national dans des Etats membres de l'UE et la création de nouveaux postes dans les pays du Pacte de stabilité et de la CEI.

Evénements mondiaux

Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

27. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a publié son rapport le 24 février 2004. Il s'agit de la première démarche entreprise pour établir un dialogue structuré entre les représentants de partenaires ayant des opinions et des intérêts différents sur la dimension sociale de la mondialisation, dans le but de trouver un terrain d'entente sur l'un des sujets les plus controversés et conflictuels de notre époque. La commission avait pour mandat d'examiner le processus de la mondialisation telle qu'elle est perçue par les gens ordinaires, en organisant des consultations approfondies avec un

⁸ *Gérer les transitions: gouvernance et travail décent*, BIT, Genève, 2004.

large éventail d'acteurs de différentes régions du monde et en faisant appel aux meilleures compétences disponibles pour traiter les questions nombreuses et complexes qui sont en jeu. L'analyse détaillée et les recommandations contenues dans le rapport constituent le fondement d'une plate-forme commune d'action et la base d'un dialogue futur multipartite, vecteur essentiel d'un changement cohérent et durable.

28. La Conférence internationale du Travail a examiné le rapport en juin 2004 ainsi que le rapport du Directeur général «Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT». L'importance du travail décent à l'échelle mondiale a été réaffirmée lorsque le rapport de la Commission mondiale a été présenté aux membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les coprésidents de la Commission mondiale – les Présidents de la Finlande, Tarja Halonen, et de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin William Mkapa – ont été les hôtes de la manifestation spéciale organisée au siège de l'ONU à New York, le 20 septembre 2004, sur le thème «Une mondialisation juste: mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire». Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a invité les dirigeants mondiaux à exprimer la volonté politique de mieux gérer les effets économiques et sociaux de la mondialisation. (Voir aussi «Événements nouveaux à l'OIT».)

Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique

29. A l'initiative du Président Compaoré du Burkina Faso, les chefs d'Etat de l'Union africaine (UA) ont tenu un Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté les 8 et 9 septembre 2004. Le sommet a été précédé d'un Forum des partenaires sociaux et d'une réunion ministérielle. Le sommet visait à consolider le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui vise à assurer un développement humain durable en Afrique; à réaffirmer l'engagement des chefs d'Etat à placer l'emploi au cœur de la stratégie de lutte contre la pauvreté; à élaborer un plan d'action avec des programmes précis de création d'emplois productifs; enfin, à mettre en place un mécanisme de rétroaction efficace et approprié pour donner suite aux conclusions et aux décisions adoptées lors du sommet.
30. L'OIT a déployé des efforts importants pour promouvoir et faciliter le sommet, et notamment la participation de mandants à tous les niveaux. Le plan d'action ensuite adopté influera notablement sur les activités de l'OIT dans la région pour le reste de la période 2004-05 et aussi en 2006-07.

Collaboration interinstitutions

31. Reconnaissant qu'il est indispensable d'établir des partenariats pour promouvoir le travail décent en tant qu'objectif mondial, l'OIT renforce sa collaboration avec le système des Nations Unies, la communauté des donateurs, d'autres institutions multilatérales et organes ayant une influence sur la politique.
32. L'OIT sensibilise la communauté internationale au rapport entre la réalisation d'ici à 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), d'une part, et les possibilités d'emploi et le travail décent pour tous par la voie d'une mondialisation juste et sans exclus, d'autre part. Les résultats du Sommet extraordinaire de l'Union africaine illustrent ces efforts. Le Débat de haut niveau de l'ECOSOC (juillet 2004) qui portait sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 en est un autre exemple. Le Directeur général a mis fortement l'accent sur le travail décent en tant qu'outil de développement et que priorité mondiale et sur la pertinence d'une mondialisation juste pour le programme d'action. Le rapport de la

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a été largement appuyé à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Celle-ci a adopté une résolution sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire qui invite notamment les institutions du système multilatéral et les pays à prendre connaissance du rapport et fournir au Secrétaire général des informations dont il puisse tenir compte dans son rapport à la soixantième session aux fins de l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire⁹.

- 33.** Lors de leurs réunions annuelles en 2004, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont pris en considération les préoccupations de l'OIT. Les ministres du G24 ont salué le rapport de la Commission mondiale, en soulignant le rôle de l'emploi dans la lutte contre la pauvreté et en invitant les institutions de Bretton Woods à appeler l'attention sur l'importance de la création d'emplois dans leurs programmes et leurs recommandations sur la politique à suivre. Le président de la Banque mondiale a prononcé une déclaration de politique générale devant le Conseil de sécurité de l'ONU dans laquelle il recommande de placer l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, au centre de l'agenda mondial et de l'action à mener pour la sécurité, et notamment la prévention des conflits. Parmi les activités de collaboration avec la Commission européenne, on peut citer un accord, signé en juillet 2004, sur un partenariat stratégique en vue d'intensifier les efforts conjoints pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de travail dans les pays en développement. Un mémorandum d'accord a été signé en juillet 2004. Le concept de travail décent a aussi été fermement reconnu par les principales traditions philosophiques et spirituelles¹⁰.

Événements nouveaux à l'OIT

Coopération technique

- 34.** Le BIT a continué à améliorer la qualité des propositions de coopération technique moyennant l'analyse et l'évaluation des projets et une plus grande harmonie avec le cadre stratégique. En 2004, tous les projets de coopération technique approuvés au titre d'accords de partenariat ont fait l'objet d'une évaluation systématique. Ce mécanisme sera appliqué progressivement à toutes les propositions de projets, la cible pour 2004-05 étant d'évaluer la moitié de ces propositions.
- 35.** L'ensemble des approbations pour 2004 va probablement s'élever à 150 millions de dollars E.-U., provenant essentiellement des donateurs multi-bilatéraux. Le montant affecté à la coopération technique de l'OIT est en augmentation, mais le financement dépend pour une large part d'un petit nombre de partenaires donateurs. L'OIT établit de nouveaux partenariats. Un accord avec l'Union européenne a été signé récemment et des négociations sont en cours avec l'Allemagne et la Suède. Des mesures ont été prises pour mobiliser des ressources au niveau local afin de financer les programmes par pays sur le travail décent. L'accroissement des ressources extrabudgétaires a permis à l'OIT d'élargir le soutien à l'Agenda pour un travail décent. Etant donné la croissance zéro en termes réels du budget ordinaire, cela n'a fait qu'accentuer la dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires.

⁹ Résolution A/RES/59/57.

¹⁰ Peccoud, D. (directeur de publication): *Le travail décent: Points de vue philosophiques et spirituels*, Genève, 2004, BIT, Conseil œcuménique des Eglises, Institut international d'études sociales.

36. Fin 2004, les estimations de prestations dans le cadre de la coopération technique pour 2004-05 sont sensiblement supérieures à celles initialement prévues pour la période biennale dans le programme et budget pour 2004-05: à savoir un total de 275 millions de dollars contre 225 millions de dollars. Cette tendance est due essentiellement à l'augmentation continue des approbations et à l'amélioration du taux d'exécution dans les secteurs et les bureaux extérieurs. Cette évolution positive ne se limite pas au travail des enfants mais s'étend aux autres objectifs. Elle est particulièrement flagrante dans le secteur de la protection sociale, en particulier pour le VIH/SIDA et dans le secteur des gouvernements et des institutions de dialogue social, pour lesquels les donateurs ont manifesté un intérêt bien supérieur aux prévisions initiales.

Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT

37. En mars 2004, le Conseil d'administration a consacré une séance spéciale à l'examen du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. En juin 2004, la Conférence internationale du Travail a étudié les propositions du Directeur général sur le rôle de l'OIT dans le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation¹¹.
38. Les débats à l'OIT sur la mondialisation ont coïncidé avec une période d'intenses consultations multilatérales sur la réforme des mécanismes de la gouvernance mondiale, à un an de la première évaluation quinquennale des OMD.

Décisions clés du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Egalité entre hommes et femmes, égalité de rémunération et protection de la maternité

39. A sa 92^e session (juin 2004), la Conférence a adopté une résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité. Cette résolution détaillée exhorte les gouvernements et les partenaires sociaux – dans leurs domaines de compétence respectifs – à éliminer sur le marché du travail toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au travail et à assurer aux travailleuses l'accès à la protection de la maternité. Les gouvernements sont invités à ratifier les conventions pertinentes de l'OIT et à introduire les changements législatifs nécessaires. Ils sont aussi invités à concevoir des politiques de l'emploi et des mesures pour développer l'esprit d'entreprise qui soient soucieuses d'égalité, et notamment des mesures permettant de concilier activité professionnelle et vie familiale. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont appelées à promouvoir la négociation de plans visant à l'égalité dans l'emploi et l'évaluation des politiques relatives à l'égalité entre hommes et femmes. La résolution invite le Bureau à intensifier la campagne en vue de la ratification universelle et de l'application des conventions n^{os} 100 et 111. Elle demande le renforcement des programmes de formation, y compris au Centre de Turin, et la poursuite des travaux de recherche sur les disparités salariales entre les hommes et les femmes et sur les effets de la mondialisation sur la pauvreté et sur l'égalité de rémunération.

¹¹ Voir BIT: *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*, rapport du Directeur général sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Conférence internationale du Travail, 92^e session, Genève, 2004.

Travailleurs migrants

40. A sa session de juin 2004, la Conférence a adopté un vaste plan d'action sur les travailleurs migrants, après la discussion du rapport intitulé *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*. En particulier, la Conférence a invité le Conseil d'administration à examiner les lignes directrices d'un cadre multilatéral non contraignant sur les migrations de main-d'œuvre. Des travaux préparatoires ont commencé en vue de la tenue d'une réunion tripartite d'experts en 2005. Le Bureau a aussi été invité à entamer immédiatement la mise en œuvre des actions essentielles, en coopération avec les autres organisations internationales compétentes.

Mise en valeur des ressources humaines et formation

41. La Conférence a adopté, à sa session de juin 2004, une nouvelle recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation, qui complète et révisé partiellement une recommandation de 1975. Le Bureau prépare le lancement d'une grande campagne de promotion de la nouvelle recommandation.

Changements organisationnels

42. Dans le cadre de l'examen en cours des arrangements touchant l'organisation du Bureau, le Directeur général a effectué plusieurs changements notables en 2004. La responsabilité des communications, de la bibliothèque et des publications a été confiée à un seul directeur principal, ce qui devrait améliorer la cohérence en matière d'information et de diffusion. Un nouveau directeur exécutif, chargé de la gestion et de l'administration, a été désigné, l'objectif étant de rationaliser la gestion des ressources – humaines, financières et du programme. Le directeur de cabinet du Directeur général a été nommé directeur exécutif et chargé des régions et de la coopération technique.

Objectifs stratégiques

Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

43. La ratification des conventions fondamentales, en particulier de celles relatives au travail des enfants, s'est accélérée et c'est désormais leur application qui retient davantage l'attention. Le système de contrôle devant faire face à cette augmentation considérable du nombre de ratifications avec des ressources qui sont quant elles restées identiques, il importe, pour être en mesure d'assurer des résultats, de développer de nouvelles approches. Les objectifs opérationnels arrêtés dans le domaine des principes et des droits fondamentaux ainsi que dans celui du travail des enfants ont été révisés et les modes de gestion sont en cours de réexamen. Cette intégration opérationnelle devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

Objectif opérationnel 1a: Principes et droits fondamentaux au travail

Les Etats Membres de l'OIT donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi et la profession

Indicateurs de performance	Cibles
1a.1. Etats Membres qui ratifient:	
i) les huit conventions fondamentales; ou	i) deux tiers des Etats Membres (116)
ii) au moins une convention dans chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux	ii) 155 Etats Membres
1a.2. Etats Membres qui modifient en profondeur leurs politiques, leur législation ou leurs institutions en vue de permettre une application effective des principes et droits fondamentaux au travail, comme indiqué dans les rapports annuels ou les rapports globaux élaborés dans le cadre du suivi de la Déclaration	10 Etats Membres
1a.3. Etats Membres ayant commencé à lancer des activités de coopération technique qui tiennent compte de la spécificité des besoins des hommes et des femmes, et dont l'objectif est de répondre aux besoins et de résoudre les problèmes recensés dans les rapports soumis au titre du suivi de la Déclaration, dans l'introduction des experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT ainsi que dans les plans d'action adoptés par le Conseil d'administration	20 Etats Membres

- 44.** Les principaux outils permettant d'aider les Etats Membres à appliquer les principes et droits fondamentaux sont:
- la ratification des conventions pertinentes et le contrôle de leur application;
 - la coopération technique et les services consultatifs, dont le but est d'aider les mandants à appliquer concrètement les principes et les droits;
 - le rapport global de 2004 sur la liberté d'association (*S'organiser pour plus de justice sociale*);
 - le programme d'action spécial axé sur la lutte contre le travail forcé ainsi que le programme d'action sur la discrimination au travail.
- 45.** Le projet ILSSA constitue un exemple concret d'application des principes de la Déclaration. Elaboré avec les mandants de six pays d'Afrique australe (Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland et Zambie), ce projet vise à améliorer les relations professionnelles dans les entreprises et à y assurer le respect des droits fondamentaux en aidant les travailleurs et les employeurs à mieux connaître leurs droits et leurs obligations ainsi que les divers services prévus par la législation du travail de leur pays.
- 46.** Une seconde illustration de l'application des principes de la Déclaration est fournie par deux projets du BIT, l'un visant à promouvoir la liberté d'association et la négociation collective en Indonésie (encadré 1), l'autre à réformer la législation du travail en Afrique orientale (encadré 2).

Encadré 1

Promouvoir et appliquer la liberté d'association et la négociation collective en Indonésie

A ce jour, plus de 2 400 fonctionnaires, 2 300 employeurs, 4 200 syndicalistes et 1 000 universitaires, journalistes et membres d'ONG ont reçu une formation dans le cadre de ce projet du BIT. Les travailleurs sont désormais plus enclins à négocier avec les employeurs. La mise en place de plus de quarante comités d'entreprise composés d'employeurs et de travailleurs a eu des retombées spectaculaires; c'est ainsi que, dans une province, les représentants des pouvoirs publics signalent une diminution de 40 pour cent du nombre de grèves entre 2002 et 2003.

Dans une entreprise comptant 2 000 employés, la coopération entre les travailleurs et la direction s'est révélée si fructueuse que des syndicalistes et des dirigeants d'entreprise de districts avoisinants viennent s'y informer des moyens de régler les conflits professionnels. Soucieuse d'apaiser les relations entre la direction et le personnel, une grande entreprise de vêtements de sport a demandé que les cadres de son concessionnaire local puissent recevoir une formation.

Les perspectives de pérennisation du projet paraissent bonnes. Les mandants y voient en effet une source précieuse d'expertise et de ressources en matière de législation du travail, de négociation collective et de relations professionnelles. Dans tout le pays, ils demandent à recevoir du matériel didactique qui leur permettra de dispenser eux-mêmes une formation. Plus de 75 activités de ce type ont été menées au cours des six derniers mois.

Contacts: Alan Boulton, directeur du bureau de l'OIT à Jakarta (boulton@ilojkt.or.id); Carmelo NORiel, conseiller technique principal (noriel@ilojkt.or.id).

Encadré 2

Renforcement des relations professionnelles en Afrique orientale

Au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, les conseils consultatifs tripartites du travail, longtemps restés en sommeil, ont été activés. Le projet a également permis de promouvoir et d'encadrer la réforme de la législation du travail. En République-Unie de Tanzanie, les projets de loi sur l'emploi et les relations professionnelles et sur les institutions du travail ont été révisés et approuvés par le Parlement.

A Zanzibar, les projets de lois sur l'emploi, sur les relations professionnelles, sur la sécurité et la santé au travail, sur la caisse de sécurité sociale et sur l'indemnisation des travailleurs ont été révisés et seront prochainement présentés à la Chambre des représentants.

Au Kenya, le groupe de travail bénéficiant de l'appui du projet a présenté au ministre de la Justice la législation du travail révisée qui devrait être adoptée au début de 2005.

En Ouganda, la réforme de la législation du travail a considérablement progressé, après une période de stagnation. Les responsables du projet ont réussi à faciliter les relations du ministère du Travail et des partenaires sociaux avec le ministère des Finances. Le Conseil consultatif du travail a recommandé au gouvernement de ratifier les conventions n^{os} 87, 100 et 111.

Les activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités ont notamment favorisé:

- la réactivation du Conseil des prud'hommes de l'Ouganda;
- le renouvellement de l'agrément du Syndicat de la fonction publique du Kenya, qui se trouvait quasiment hors-la-loi;
- la promotion par la Fédération des employeurs de l'Ouganda d'un véritable esprit d'émulation entre ses membres en matière de bonnes pratiques fondées sur le respect des principes de la Déclaration de l'OIT, une gestion moderne des ressources humaines et des relations professionnelles harmonieuses;
- une augmentation considérable du nombre d'inspections ainsi qu'une modification sensible de l'attitude des inspecteurs qui ne se limitent plus à «faire la police» mais donnent aussi des conseils et aident à régler les problèmes. Le projet a ainsi contribué à une augmentation de 39 pour cent du nombre d'inspections du travail en République-Unie de Tanzanie et de 36 pour cent en Ouganda (les données concernant le Kenya ne sont pas encore disponibles).

Contacts: Mohamed Ali Ibrahim, directeur du bureau de l'OIT à Dar-es-Salaam (aliibrahim@ilo.org); Vremudia Diejomoah, conseiller technique principal (diejomoah@ilo.org).

47. Parmi les autres projets lancés en 2004, on retiendra:

- au Brésil, la politique nationale visant à assurer l'égalité entre les sexes et les races (encadré 3);
- au Ghana et au Nigéria, le programme d'action contre le travail forcé et la traite des êtres humains en Afrique occidentale;
- dans la Fédération de Russie, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, la lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé;
- en Chine (Région administrative spéciale de Hong-kong), en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines, les activités de mobilisation visant à protéger les travailleurs domestiques contre le travail forcé et la traite des êtres humains;
- en Inde, au Népal et au Pakistan, la prévention et l'élimination de la servitude pour dettes (encadré 4).

Encadré 3

Politique nationale visant à assurer l'égalité entre les sexes et les races au Brésil

En août 2004, un décret présidentiel a institué un comité tripartite national chargé de promouvoir des actions publiques visant à assurer l'égalité de chances et de traitement et de lutter contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe ou la race dans le monde du travail. Ce comité mènera une campagne active pour la ratification de la convention n° 156, ce qui, en cas de réussite, constituera une étape décisive vers l'objectif fixé, à savoir la ratification de quatre grandes conventions en matière d'égalité, notamment la convention n° 103 sur la protection de la maternité, déjà adoptée par de nombreux pays d'Amérique latine.

Contact: M^{me} Lais Abramo, spécialiste régionale des questions d'équité, bureau de l'OIT au Brésil (abramo@bra.oitbrasil.org.br).

Encadré 4

Prix de l'innovation récompensant un projet de prévention et d'élimination de la servitude pour dettes au Pakistan

Le BIT a fourni une assistance technique en vue de faciliter la mise en œuvre de la politique et du plan d'action nationaux (PPAN) adoptés par le gouvernement pakistanais en 2001 et prévoyant l'affectation de 100 millions de roupies à des projets de réinsertion. L'élimination de la servitude pour dettes figure désormais expressément dans le DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté). L'appui du BIT, en collaboration avec la Commission pakistanaise des droits de l'homme, a permis de hâter la réalisation de certains volets de la politique et du plan d'action nationaux, notamment:

- restructuration des comités de vigilance des districts;
- renforcement des capacités de cinq comités de vigilance récemment créés dans cinq districts du Sindh;
- un manuel de directives destiné aux membres des comités de vigilance (en anglais et en sindhi);
- organisation de séminaires de sensibilisation;
- mise en place de services d'assistance juridique en faveur des enfants, des femmes et des hommes en situation de servitude pour dettes;
- mise en œuvre d'une initiative du BIT destinée à fournir aux personnes libérées de la servitude pour dettes mais ne possédant pas de terres une parcelle à bâtir, à des conditions très favorables. Cette initiative, mise au point en collaboration avec le Programme national d'aide au secteur rural (NRSP) et le ministère du Travail du Sindh, sera financée par le fonds mis en place pour lutter contre la servitude pour dettes. Les logements seront fournis par le gouvernement et les terrains par le NRSP. Le projet contribuera également à assurer la reconnaissance des droits des travailleurs libérés de la servitude pour dettes qui vivent dans des camps. Par ailleurs, ce sera l'occasion de mettre en œuvre une méthode originale d'accès au logement par le microcrédit.

La première réunion du Comité directeur national du PPAN s'est tenue en janvier 2004, sous la présidence du ministre fédéral du Travail. Sous l'égide du Fonds pour la recherche sur la servitude pour dettes et avec l'appui du ministère du Travail, des chercheurs pakistanais viennent de terminer une série d'évaluations rapides de la servitude pour dettes dans dix secteurs clés: agriculture, bâtiment, tissage de tapis, briqueteries, pêche en mer, extraction minière, verroterie, tanneries, travail domestique et mendicité.

La Banque mondiale, par l'intermédiaire de son groupe consultatif contre la pauvreté, a décerné le prix de l'innovation à ce projet.

Contact: Tauqir Shad, conseiller pour les questions relatives à la servitude pour dettes, bureau de l'OIT à Islamabad (Tauqir@iloisb.org.pk)

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 1a	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	12 484 000	890 690
Ajustement au 31 décembre 2004	16 611 836	1 598 971
Variation	4 127 836	708 281

Note: Le montant estimatif des dépenses prévues en 2004-05 au titre de la coopération technique et de celles qui seront financées à l'aide de l'excédent de 2000-01 a été revu à la hausse, des crédits non prévus ayant été affectés à cet objectif. L'exécution des projets déjà assignés à cet objectif opérationnel en 2002-03 a été conforme aux objectifs visés.

Objectif opérationnel 1b: Le travail des enfants

Le travail des enfants est progressivement éliminé grâce au renforcement des capacités et au développement du mouvement mondial contre le travail des enfants, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses formes les plus intolérables et à la fourniture de solutions de rechange aux enfants et aux familles

Indicateurs de performance	Cibles
1b.1. Etats Membres ayant ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973	20 Etats Membres supplémentaires (le nombre total d'Etats ayant ratifié la convention serait ainsi porté à 150)
1b.2. Etats Membres qui utilisent des méthodologies, des approches et des informations développées ou produites par le BIT, ou avec son soutien, concernant: les tendances globales du travail des enfants et sa mesure; la recherche sur les causes et les conséquences du travail des enfants; les bonnes pratiques et les modèles d'intervention visant à lutter contre le travail des enfants; les directives et les programmes de formation	30 Etats Membres supplémentaires
1b.3. Etats Membres sollicitant le soutien du BIT pour progresser dans l'application des dispositions des conventions n°s 138 et 182, progrès se traduisant par la mise en œuvre d'au moins deux interventions dans le cadre de programmes assortis de délais	40 Etats Membres
1b.4. Enfants bénéficiant d'une action du BIT avec une attention particulière accordée aux pires formes de travail des enfants et au sort des fillettes. Il est notamment tenu compte:	
i) du nombre d'enfants bénéficiant directement ou indirectement des projets mis en œuvre par le BIT;	i) 300 000 enfants
ii) du nombre d'enfants bénéficiant indirectement d'initiatives mises en œuvre par d'autres partenaires du développement (Etats Membres, organisations et autres agences), suite au soutien et à la mobilisation du BIT	ii) 1 million d'enfants

48. La stratégie adoptée par l'OIT pour éliminer le travail des enfants comporte quatre grands axes:

- l'augmentation du nombre de ratifications des conventions fondamentales et l'application de leurs dispositions;
- l'élaboration et la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques;
- la définition de programmes assortis de délais;
- la mesure des progrès accomplis, fondée sur le nombre total d'enfants bénéficiant, directement ou indirectement, des interventions du BIT;

49. Les activités relatives à ces quatre éléments se sont poursuivies en 2004, sans modifications notables par rapport aux approches définies dans le programme et budget.

50. Conformément aux prévisions du programme et budget, le rythme et le nombre des ratifications se rapprochent du maximum possible.

Ratifications des conventions de l'OIT (situation au 1 ^{er} novembre 2004)	N° 138	N° 182
Afrique	43	47
Amériques	26	30
Etats arabes	7	11
Asie	14	18
Europe	44	44
Total	134	150

Source: Base de données APPLIS (BIT).

51. En février 2004, le BIT a publié un rapport de première importance, intitulé *Investir dans chaque enfant – Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants*¹². Ce rapport, qui confirme le rôle essentiel joué par le BIT dans l'élaboration d'études comparatives permettant de faire évoluer la compréhension des problèmes, propose un aperçu global des coûts et des bénéfices liés à l'élimination du travail des enfants.

52. Les programmes assortis de délais, considérés dans de nombreux pays comme le meilleur outil de lutte contre les pires formes de travail des enfants, se combinent avec les programmes sectoriels, nationaux ou régionaux, axés sur le travail des enfants (qu'il s'agisse d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, de traite, ou de travail domestique). Des programmes assortis de délais ont été lancés dans les quatorze pays suivants:

- avant 2004: Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Népal, Philippines, République-Unie de Tanzanie (encadré 5);
- en 2004: Afrique du Sud, Bangladesh, Brésil, Equateur, Indonésie, Pakistan, Sénégal, Turquie;
- des fonds ont été mobilisés pour cinq autres pays (Cambodge, Ghana, Kenya, Liban, Madagascar);

¹² http://mirror/public/english/standards/ipecc/publ/download/2003_12_investingchild.pdf.

- l'expérience acquise a permis d'établir un lien plus étroit entre ces programmes et les politiques macroéconomiques, les mesures de lutte contre la pauvreté et les stratégies éducatives des pays concernés.

Encadré 5

Soutien apporté à la mise en œuvre du programme assorti de délais en République-Unie de Tanzanie

En partenariat avec des organisations non gouvernementales, le BIT poursuit une double action de prévention et de prise en charge visant des enfants des deux sexes, dont 5 000 livrés à la prostitution, 7 500 astreints à des travaux domestiques et 2 500 employés dans des mines.

L'Association des employeurs de Tanzanie et le Syndicat tanzanien des travailleurs des plantations et de l'agriculture conjuguent leurs efforts pour lutter, par la prise en charge et la prévention, contre les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture commerciale. Le département des services d'information se charge d'organiser des campagnes de sensibilisation dans tous les districts dans lesquels le programme assorti de délais est mis en œuvre. L'Unité sur le travail des enfants se charge quant à elle d'aider les fonctionnaires des districts à se doter des capacités nécessaires pour organiser et mener la lutte contre le travail des enfants et notamment ses formes les plus condamnables. Une formation, y compris une formation professionnelle, est proposée à 3 000 enfants et à leurs familles. A l'initiative du ministère de l'Education et de la Culture, un enseignement de soutien est dispensé à 16 000 enfants des deux sexes qui ont pu être arrachés à leur condition d'enfants travailleurs ou qui bénéficient de mesures préventives.

La viabilité à long terme des activités menées dans le cadre du programme assorti de délais est largement attestée par leur intégration dans le cadre national de développement (deuxième projet de Document de stratégie de réduction de la pauvreté) ainsi que par l'intense collaboration qui a été instaurée avec les partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'aide au développement. L'importance accordée au renforcement des capacités permet aux partenaires nationaux, notamment les pouvoirs publics, d'être bien préparés à assumer pleinement leur rôle dans l'exécution d'initiatives nationales de lutte contre le travail des enfants.

Contacts: Mohamed Ali Ibrahim, directeur du bureau de l'OIT à Dar-es-Salaam, (alibrabim@ilo.org); Fatemeh Ali-Nejadfard, conseiller technique principal (alinejadfard@ilo.org); William Mallya, administrateur du projet sur le plan national (mallya@ilo.org).

53. On constate une rapide amélioration de la conception et de la mise en œuvre, en particulier pour ce qui concerne l'intégration des programmes, les outils permettant d'évaluer leur impact et le choix des meilleurs systèmes de contrôle du travail des enfants. Une grande partie des connaissances acquises dans ces domaines sont recensées dans un manuel¹³ qui propose un ensemble de directives et un large éventail d'outils (collecte et analyse de données, consultations avec les parties prenantes, mobilisation des ressources, mobilisation sociale, fixation des objectifs, définition des options et stratégies selon les secteurs et les zones d'intervention, gestion (y compris suivi et évaluation) des programmes).

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 1b	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	88 883 000	-
Ajustement au 31 décembre 2004	103 782 620	-
Variation	14 899 620	-

Note: On observe une augmentation sensible des dépenses engagées au titre de la coopération technique pendant la période biennale.

¹³ *TMB MAP Time-bound programme: Manual for action planning* (BIT, Genève, 2003).

Objectif opérationnel 1c: Action normative

Les normes internationales du travail et le processus de contrôle des normes influent sur la législation et les politiques des Etats Membres pour la réalisation du travail décent et des objectifs internationaux de développement

Indicateurs de performance	Cibles
1c.1. Cas dans lesquels les Etats Membres améliorent l'application des normes	i) 350 cas d'amélioration dont la commission d'experts a pris note ii) 50 cas d'amélioration dont le Comité de la liberté syndicale a pris note
1c.2. Meilleure prise en compte des normes internationales du travail dans l'aide internationale au développement	Tous les DSRP auxquels le BIT contribue se réfèrent aux normes internationales du travail
1c.3. Meilleure efficacité des services fournis aux organes directeurs de l'OIT au regard de la politique des normes	i) les organes de contrôle achèvent l'examen de leurs méthodes de travail ii) les travaux d'examen des activités normatives progressent conformément au calendrier arrêté par le Conseil d'administration iii) les résultats de l'examen sont mieux mis en œuvre par toutes les unités du BIT
1c.4. Utilisation accrue des informations sur les normes internationales du travail par les mandants et le public ainsi que dans la formation sur les droits de l'homme et autres droits au travail	i) 100 000 visites en moyenne par mois des bases de données sur les normes internationales du travail ii) 30 cas établis d'intégration des informations sur les normes internationales du travail dans les programmes de formation, les séminaires, les sites Web et les publications

54. Soucieuse d'améliorer ses activités, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a annoncé en 2004 qu'elle allait modifier le contenu et la terminologie de son rapport¹⁴. Elle utilisera les outils technologiques à disposition pour améliorer la présentation et l'accessibilité des informations, et pour favoriser une approche plus concertée lors de l'examen des conventions liées, de manière à renforcer l'efficacité du système de contrôle.

55. Les grandes tendances en matière d'application des normes dégagées dans le rapport de 2004 permettent d'assigner trois domaines aux activités de suivi:

- Inspection du travail (conventions n^{os} 81 et 129). De nombreux pays désirent renforcer ou étendre l'inspection du travail, le BIT va recevoir beaucoup de demandes de conseils sur la lutte contre le travail des enfants et l'amélioration des statistiques sur la santé et la sécurité au travail. En 2005, l'étude d'ensemble de la commission d'experts portera sur l'inspection du travail.
- Peuples indigènes et tribaux (conventions n^{os} 107 et 169). L'intérêt pour cette question ne cesse de croître; la prise en compte de la situation des peuples indigènes et tribaux relève en effet de la justice sociale et constitue un volet du développement national.
- Protection de la maternité (conventions n^{os} 3, 103 et 183). Alors que les deux conventions précédentes ont eu un impact sur la législation et son application, un

¹⁴ *Rapport général*, Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, 2004.

certain nombre de problèmes spécifiques se posent encore, notamment en ce qui concerne la portée de la protection, les congés, les prestations et la non-discrimination.

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 1c	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	3 294 000	1 740 000
Ajustement au 31 décembre 2004	1 563 346	2 769 655
Variation	1 730 654	1 029 655

Note: Le montant estimatif des dépenses de 2004-05 financées par l'excédent de 2000-01 a augmenté par suite du report de fonds non dépensés en 2002-03, ce qui indique que le niveau d'exécution de 2002-03 a été inférieur aux objectifs. Le montant estimatif des dépenses de coopération technique est en baisse.

Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

56. En vue d'atteindre le premier objectif de l'Agenda global pour l'emploi, qui consiste à placer l'emploi au centre des politiques économiques et sociales, en 2004 l'OIT a axé ses activités sur la satisfaction des besoins des travailleurs pauvres et des personnes sans emploi.
57. Au niveau national, l'intégration effective des stratégies, grâce notamment à des cadres de référence comme les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, a été étayée par l'évaluation, l'aide technique et la concertation sur l'action à mener. Le Forum de la Chine sur l'emploi, organisé en 2004, constitue un exemple éloquent de partage d'idées, de connaissances et d'expérience en vue de la mise au point d'un agenda pour l'emploi en faveur du travail décent en Chine.
58. Au niveau international, dans le cadre d'institutions multilatérales aux niveaux mondial et régional, l'OIT continue d'œuvrer à renforcer les alliances stratégiques mondiales en donnant effet à des stratégies liées à l'emploi qui accordent une large place au travail fondé sur le respect des droits comme facteur de production. En Afrique, les travaux accomplis en 2004 pour le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique organisé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont donné au système multilatéral une occasion précieuse d'aider les pays africains pour tout ce qui touche à l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

Objectif opérationnel 2a: Appui à la politique de l'emploi

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes

Indicateurs	Cibles
2a.1. Mandants de l'OIT qui utilisent la base de connaissances de l'Organisation	Les mandants dans 35 Etats Membres
2a.2. Politiques de l'emploi à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale qui tiennent compte des recommandations formulées par l'intermédiaire des services consultatifs de l'OIT	La politique nationale de l'emploi dans 10 Etats Membres

- 59.** Consciente de l'importance de l'emploi productif dans la lutte contre la pauvreté, l'OIT aide des décideurs nationaux à formuler des politiques économiques et sociales appropriées. A cet effet, elle se sert de l'information sur les marchés du travail pour développer l'analyse et la compréhension des principaux facteurs qui influencent le fonctionnement de ces marchés. Ces résultats sont exploités pour élaborer des politiques de l'emploi efficaces et cohérentes aux niveaux local, national et mondial.
- 60.** En 2004, les réseaux des indicateurs du marché du travail dans les régions ont été développés et peaufinés.
- 61.** Comme la libéralisation des politiques a permis aux pays en développement de s'ouvrir aux échanges internationaux et aux investissements étrangers, l'OIT s'emploie à analyser la cohérence des politiques du marché du travail menées à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Une étude comparative des problèmes d'emploi en Argentine, au Brésil et au Mexique est menée dans le cadre des travaux sur l'interaction entre la croissance, l'investissement, les emplois et la cohérence des politiques.
- 62.** Un second domaine d'activité porte sur les politiques du marché du travail qui accordent une certaine flexibilité aux entreprises, tout en garantissant la sécurité des travailleurs en Algérie, au Maroc, en Tunisie et dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les travaux ont également commencé en Chine et en Egypte. Une analyse des politiques actives du marché du travail dans le contexte de la restructuration se poursuit en Chine, en Egypte, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Turquie. L'étude comparative sur les pays en transition et les pays développés est toujours en cours.
- 63.** Pour donner suite au récent rapport du Conseil d'administration: «Créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement», des indicateurs du marché du travail sont élaborés avec des partenaires multilatéraux et une recherche sur les travailleurs pauvres a été entamée.
- 64.** Ces efforts conjugués ont permis:
- d'élaborer des stratégies nationales en matière d'emploi en Azerbaïdjan, en Amérique centrale (encadré 6), en Chine, au Kirghizistan, au Kazakhstan et à Sri Lanka;
 - d'appuyer la stratégie pour la réduction de la pauvreté au Népal;
 - de mettre en œuvre la stratégie régionale de l'emploi pour la région de Lodz, en Pologne;
 - de mener à bien l'examen des politiques de l'emploi dans les pays des Balkans;
 - d'établir des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan, en Indonésie, au Mali (encadré 7) et à Sri Lanka.

Encadré 6

Les politiques de l'emploi dans les pays d'Amérique centrale

En collaboration avec les ministères du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs, le BIT a aidé à élaborer des politiques du Travail visant à réduire la pauvreté et à mettre en pratique le concept de travail décent pour les femmes et pour les hommes dans les pays suivants:

- Costa Rica: le document directif a été adopté par le Conseil suprême tripartite du travail et a été remis au Président;
- El Salvador: le BIT contribue à la préparation du document sur la politique du travail, sur le point d'être adopté dans un cadre tripartite;
- Guatemala: le processus de discussion commence par la rédaction du projet de document directif;
- Honduras: un document a été remis au Conseil socio-économique national en vue d'une discussion tripartite;
- Nicaragua: un document sur la politique du travail a été présenté aux partenaires sociaux et une discussion est en cours;
- Panama: une série de mesures a été présentée aux partenaires sociaux dans le cadre d'une analyse et de recommandations sur les politiques en matière d'emploi;
- République dominicaine: le BIT a contribué à la mise au point d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui intègre le concept de travail décent.

Les pays d'Amérique centrale ne disposaient pas jusqu'ici de politiques d'emploi susceptibles, en coordination avec les politiques de l'Etat, de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce au concept de travail décent.

Contact: Miguel del Cid, spécialiste en matière d'emploi, OIT San José (delcid@sj.oit.or.cr).

Encadré 7

Programme emploi jeunes et réduction de la pauvreté au Mali

Le Mali a choisi de placer l'emploi, et en particulier celui des jeunes, au centre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. L'assistance du BIT qui, dans un premier temps, a permis de prendre en compte la dimension emploi dans la stratégie de réduction de la pauvreté, vient également de franchir un nouveau palier avec l'intégration des quatre composantes du travail décent dans la nouvelle version de cette stratégie. Le programme national d'action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté bénéficie d'un financement sur ressources PPTTE (Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés) pour un montant de 1,5 milliard de dollars E.-U. sur la période 2002-2005, avec un projet d'assistance technique du BIT financé par le PNUD.

L'appui au Programme emploi jeunes relève d'une démarche intégrée structurée autour de quatre composantes: l'employabilité et les stages de qualification professionnelle, l'entreprenariat des jeunes, l'emploi rural et les travaux à haute intensité de main-d'œuvre et le financement de jeunes promoteurs d'entreprise. La promotion de l'emploi des jeunes au Mali procède d'une approche intégrée des différentes dimensions du travail décent, y compris les principes et droits fondamentaux au travail et l'implication des partenaires sociaux.

Contact: Dramane Haidara, OIT Daker (haidara@ilo.org) et Mohamed Fofana, directeur Programme emploi jeunes, Bamako (dara@ilo.org).

Reformulation des projections en matière de coopération technique
et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 2a	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	10 707 000	1 439 690
Ajustement au 31 décembre 2004	13 016 915	3 894 162
Variation	2 309 915	2 454 472

Note: L'augmentation du montant estimatif des dépenses financées par l'excédent 2000-01 pour 2004-05 tient à la reclassification de projets qui étaient considérés naguère comme relevant des rubriques: «réponse aux crises» dans le cadre de l'objectif opérationnel 2c et «égalité entre hommes et femmes» – objectifs d'action communs. Le montant estimatif des dépenses de coopération technique est également en augmentation.

Objectif opérationnel 2b: Connaissances, compétences et employabilité

Les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et l'amélioration des compétences afin que les hommes et les femmes aient de meilleures possibilités et des chances égales de trouver un emploi convenable

Indicateurs	Cibles
2b.1. Mandants de l'OIT qui adoptent des politiques d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de formation et d'amélioration des compétences et investissent dans ces domaines	Les mandants dans 15 Etats Membres
2b.2. Mandants de l'OIT qui adoptent des stratégies visant le marché du travail, notamment des approches novatrices de l'acquisition de compétences, des services de l'emploi efficaces et des services d'appui à ces derniers, afin de promouvoir une plus large participation des jeunes, des personnes handicapées et, d'une manière générale, des femmes et des hommes défavorisés, au marché du travail	Les mandants dans 15 Etats Membres

65. Le BIT aide les mandants tripartites à améliorer leurs politiques et programmes de formation nationaux, en leur fournissant parallèlement toute une série de services d'aide à l'emploi. Des conseillers techniques leur communiquent le résultat d'études concrètes réalisées au niveau international, ainsi que les bonnes pratiques reconnues propices au dialogue social aux niveaux national et sectoriel. En Afrique, les activités portent sur l'acquisition de compétences en vue de réduire la pauvreté et d'améliorer l'employabilité des groupes défavorisés. En Asie, des projets visent à développer les compétences techniques afin d'améliorer la productivité et la compétitivité (encadré 8). En Europe, le BIT aide les mandants à réformer les systèmes et les politiques de formation pour les adapter aux conditions de l'économie de marché.

Encadré 8

Programme sur le travail décent pour les femmes en Inde

Réalisé dans les taudis de New Delhi et de Bangalore, ce programme visait à fournir une gamme complète de services et notamment à améliorer le niveau de qualifications et l'employabilité des femmes dans le secteur urbain informel. Financé par le ministère du Travail des Etats-Unis, ce programme réunissait les partenaires suivants: la Direction générale de l'emploi et de la formation, le directeur de la formation des femmes, l'Institut national du travail Giri, ainsi que l'Institut indien d'éducation ouvrière. Le projet a sélectionné certaines ONG aux niveaux communautaire et urbain. Les bénéficiaires, des femmes pauvres dans le besoin, sont soit au chômage, soit actives occupées à des tâches faiblement rémunérées où elles sont exploitées. Ce programme, étendu à 3 500 femmes, comprend diverses composantes:

- extension des services publics de formation professionnelle grâce à l'institutionnalisation, dans les programmes, instituts et structures publics, des services non conventionnels de formation pour les femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté;
- renforcement des structures en réseau, mise en relation et coordination des diverses parties prenantes;
- renforcement des capacités d'ONG et d'instituts de formation en matière de formation ou d'emploi de femmes pauvres, y compris l'emploi indépendant;
- amélioration de la capacité d'application dans les domaines suivants: égalité des salaires, salaires minima, milieu de travail sûr et sans risques, bien-être des femmes et de leurs enfants.

Contact: Herman van der Laan, directeur, OIT New Delhi (vanderlaan@ilodel.org.in).

66. Dans toutes les régions, on a recours à des instruments, des analyses et des réseaux pour améliorer les compétences des jeunes et leur faciliter l'entrée dans la vie active. En 2004, le BIT a organisé une réunion tripartite sur «L'emploi des jeunes: mesures à prendre» en vue de la discussion générale sur l'emploi des jeunes qui se tiendra à la session de 2005 de la Conférence internationale du Travail.

67. Pour le programme stratégique de 2006-07, cet objectif opérationnel sera associé à l'objectif 2a.

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 2b	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	17 047 000	639 590
Ajustement au 31 décembre 2004	10 186 666	1 124 315
Variation	-6 860 334	484 725

Note: L'augmentation du montant estimatif des dépenses pour 2004-05 financées par l'excédent de 2000-01 tient à la reclassification de projets jusque-là considérés comme relevant de la «réponse aux crises». Le montant estimatif des dépenses de coopération technique est à la baisse.

Objectif opérationnel 2c: Création d'emplois

Les Etats Membres et les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi par le biais du développement des entreprises et des investissements à fort coefficient d'emplois, y compris à l'issue d'une crise, en accordant une attention particulière à la situation des femmes

Indicateurs	Cibles
2c.1. Mandants de l'OIT et autres institutions qui appliquent les conseils et les outils pratiques du BIT au développement des entreprises	Les mandants dans 60 Etats Membres et les institutions dans 30 Etats Membres
2c.2. Etats Membres qui adoptent ou mettent en œuvre, dans le cadre de programmes d'investissement public dans les infrastructures et la construction aux niveaux national et local, des méthodes à fort coefficient d'emplois et les politiques connexes préconisées par l'OIT	15 Etats Membres (nouveaux programmes ou nouveaux éléments d'importance dans les programmes nationaux existants)
2c.3. Etats Membres de l'OIT et institutions qui adoptent, dans leurs politiques et programmes, l'approche de l'OIT en matière de réintégration et de reconstruction après les crises	<ul style="list-style-type: none"> i) 4 nouveaux Etats Membres affectés par une crise ii) 10 institutions et 5 Etats Membres affectés par une crise

68. En s'employant à promouvoir l'esprit d'entreprise et l'investissement privé, l'OIT reconnaît la nécessité de créer des emplois, de manière équitable, pour les femmes comme pour les hommes. L'action en faveur du travail décent, notamment dans les petites et moyennes entreprises, s'est traduite par une aide technique à ces entreprises et à leurs représentants pour la création d'emplois protégés et décents. Tout investissement en faveur de l'emploi reposant sur l'accès aux capitaux, le BIT a continué d'orienter ses efforts vers l'offre de services financiers innovants et de diffuser l'information sur les bonnes méthodes de microfinancement. Il s'efforce également de promouvoir des services de développement d'entreprises locales viables propres à renforcer le savoir et les compétences techniques des chefs d'entreprise et lance des initiatives pour modifier leur comportement et leurs pratiques. A cet effet, il met l'accent sur le dialogue social et l'égalité entre hommes et femmes ainsi que sur les principes qui sous-tendent la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et les normes internationales du travail en général. En Turquie (encadré 9), un projet a fait la preuve qu'il existe des liens tangibles entre relations professionnelles, dialogue social et normes du travail, d'une part, et qualité et productivité, d'autre part.

Encadré 9

Programme d'éducation ouvrière et patronale dans le secteur du textile en Turquie

Les objectifs de ce projet étaient triples: 1) déterminer les liens existant entre les relations professionnelles, le dialogue social et les normes du travail, d'une part, et la qualité et la productivité, d'autre part; 2) susciter l'intérêt d'autres entreprises du secteur pour les inciter à participer à cette formation; 3) mettre au point un mécanisme efficace pour favoriser une prise de conscience durable propice à la formation. Le ministère du Travail, le ministère du Commerce et les partenaires sociaux figuraient parmi les partenaires turcs.

Combinant théorie – les concepts de travail décent et de productivité – et pratique – l'application dans l'entreprise – ce projet a donné les résultats suivants:

- une évaluation des besoins spécifiques des participants, hommes et femmes, a débouché sur une formation;
- outre que les matériels didactiques de base ont été traduits, les exercices et études de cas ont été adaptés à l'expérience locale;
- la formation a été assurée dans des regroupements régionaux par effectifs réduits (140 participants au total). Le système de regroupement a réuni des participants d'entreprises organisées ou non. Travailleurs et employeurs ont ainsi pu constater par eux-mêmes les avantages potentiels de la liberté syndicale dans l'entreprise;
- chaque groupe – travailleurs et direction – a défini un domaine susceptible d'améliorations (conditions de travail, productivité), avec l'aide sur place d'experts, puis s'est efforcé d'introduire concrètement ces améliorations dans l'usine;
- un résultat inestimable a été obtenu, à savoir la capacité des travailleuses d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations avec moins d'hésitation.

La demande de formation s'est accrue grâce à un séminaire de diffusion des résultats par entreprise participante dans un recueil d'études de cas en turc et en anglais. Des institutions capables de poursuivre la formation et d'établir des liens avec d'autres projets de l'OIT, comme celui financé par l'EUD sur le dialogue social, ont été désignées pour créer d'autres synergies.

Contact: Gulay Asiantepe, directeur, OIT Ankara (asiantepe@ilo.org), Gisela Lange, chef de projet (lange@ilo.org), Emily Sims, spécialiste en matière de gestion et conseillère technique (sims@ilo.org).

- 69.** Le BIT travaille avec les gouvernements et les partenaires sociaux pour définir des politiques et des cadres réglementaires capables de supprimer les obstacles superflus et de simplifier l'application. Avec des associations et coopératives représentatives, il a mis au point des matériels didactiques pour expliquer le processus des prises de décisions et permettre aux acteurs du marché du travail de faire entendre leur voix afin de susciter plus efficacement le changement.
- 70.** Pour améliorer l'offre de financement et de services d'aide au financement, le BIT a testé des produits novateurs qui favorisent l'accès au secteur bancaire: fonds de garantie, sociétés de garantie mutuelle, microparticipation, microcrédits-bails et micro-assurances. Au niveau politique, il a diversifié ses partenariats avec les banques centrales en Afrique et en Asie pour instaurer un environnement propice au microfinancement.
- 71.** Pour répondre aux demandes formulées par les pays qui subissent des bouleversements structurels, le BIT participe à l'élaboration de programmes nationaux destinés aux personnes sans emploi qui souhaitent monter leur propre entreprise (Bulgarie, Roumanie, Serbie-et-Monténégro).
- 72.** Au niveau local, le BIT – à travers ses projets et d'autres formes d'appui technique – a pu montrer que l'action intégrée est propice au développement économique et à la création d'emplois et expérimenter de nouvelles méthodes dans le cadre d'activités pilotes qui renforcent la cohérence des politiques locales en établissant des liens plus pertinents entre l'investissement, l'emploi et la lutte contre la pauvreté, d'une part, et le travail décent, d'autre part.

73. Grâce aux contrats conclus au niveau local, notamment municipal, conformément à la législation du travail et aux normes de sécurité, l'OIT améliore l'accès des groupes à faibles revenus aux infrastructures productives et aux services sociaux. Ces initiatives vont de pair avec la réforme des programmes d'investissement public et des travaux de secours d'urgence et de reconstruction exécutés dans des situations de crise.

Reformulation des projections en matière de coopération technique
et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 2c	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	44 949 000	4 319 790
Ajustement au 31 décembre 2004	52 888 925	3 356 412
Variation	7 939 925	-963 738

Note: La baisse du montant estimatif des dépenses pour 2004-05 financées par l'excédent de 2000-01 tient à la reclassification des projets jusque-là considérés comme relevant de la rubrique «réponse aux crises». On observe une forte hausse du montant estimatif des dépenses de coopération technique.

**Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue
et l'efficacité de la protection sociale pour tous**

74. Les stratégies de l'OIT en matière de protection sociale font partie intégrante de l'Agenda du travail décent. Au niveau international, ces stratégies contribuent à la réalisation des OMD et au suivi du Sommet mondial sur le développement durable; au niveau national, elles font partie des stratégies de réduction de la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
75. Comme les années précédentes, l'amélioration de la protection des travailleurs du secteur informel est une préoccupation fondamentale. La ratification et l'application des conventions de l'OIT relatives à la sécurité sociale et la protection des travailleurs font l'objet d'une promotion active.
76. En 2004, le BIT, par son soutien technique et ses conseils, a aidé les Etats Membres à étendre leurs systèmes de sécurité sociale et à les rendre plus efficaces et viables, à améliorer la sécurité et la santé au travail et les conditions de travail et à combattre le VIH/SIDA sur le lieu de travail, l'accent étant mis sur les groupes les plus vulnérables. Les mesures et programmes proposés répondent aux besoins spécifiques des mandants et des groupes cibles et contribuent à faire de la protection sociale un instrument pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et réduire les déficits en travail décent.
77. La Campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et d'une couverture sociale universelle a permis de mettre en avant certaines initiatives nationales et régionales. A cette occasion, deux études du BIT ont été publiées, l'une relative aux répercussions du VIH/SIDA sur le monde du travail et l'autre sur les migrations.
78. Le dialogue social est un élément caractéristique de toutes les stratégies de protection sociale. Les programmes font systématiquement l'objet d'une analyse, d'une planification et d'un suivi qui tient compte de la dimension sexospécifique pour s'assurer de son intégration au stade de la conception comme à celui de la réalisation.

Objectif opérationnel 3a: Sécurité sociale

Les Etats Membres élargissent la portée de leurs systèmes de sécurité sociale (y compris au secteur informel et aux travailleurs pauvres), améliorent et diversifient les prestations, renforcent la gestion selon les principes d'une bonne gouvernance et élaborent des politiques pour lutter contre les effets préjudiciables de l'insécurité socio-économique

Indicateurs	Cibles
3a.1. Etats Membres qui adoptent des systèmes volontaires ou publics, y compris en améliorant les régimes de sécurité sociale existants, pour en faire bénéficier des catégories de population qui en étaient exclues	25 Etats Membres
3a.2. Etats Membres ou régions qui prennent des mesures, avec les conseils ou le soutien de l'OIT, pour mettre en place ou améliorer l'architecture financière, économique ou budgétaire de leurs régimes et systèmes nationaux de sécurité sociale et leur gestion	15 Etats Membres
3a.3. Etats Membres dans lesquels des données de meilleure qualité sont produites et des politiques sociales globales sont adoptées à la suite de consultations tripartites qui tiennent compte des recommandations de politique générale de l'OIT	20 Etats Membres

- 79.** La Campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et d'une couverture sociale universelle a trois moyens d'action. Tout d'abord, elle mène toute une série de travaux de recherche et d'expérimentations. Par ailleurs, elle fournit une assistance technique, qui vise essentiellement à améliorer l'efficacité du dialogue social sur les questions de protection sociale et de sécurité socio-économique. Enfin, elle encourage l'utilisation des mécanismes de protection sociale comme instrument de réalisation des objectifs mondialement acceptés tels que la réduction de la pauvreté et d'autres OMD.
- 80.** Pour ce qui est de l'indicateur 3a.1, cette campagne a été lancée dans trois pays (Mozambique, Népal et Sénégal). Deux projets sous-régionaux s'efforcent de soutenir l'extension de la couverture sociale, dans cinq pays africains lusophones pour l'un et en Afrique occidentale et centrale pour l'autre. Au Honduras, un plan d'action national pour l'extension de la couverture sociale a été lancé avec l'aide de l'OIT et un soutien tripartite. En Inde, dans la République démocratique populaire lao et dans cinq pays insulaires du Pacifique, des mesures sont prises en vue d'étendre la couverture sociale avec le soutien de l'OIT.
- 81.** Les discussions de politique générale sur les systèmes de pensions nationaux s'inspirent des évaluations actuarielles qui ont été effectuées dans dix pays (Antigua, Argentine, Barbade, Chypre, République dominicaine, Grenade, Guyana, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Saint-Kitts-et-Nevis) au titre de l'indicateur 3a.2. Le programme de cours de master de Maastricht sur le financement de la protection sociale a vu passer son quatrième groupe d'étudiants. Un programme de formation des actuaires de la sécurité sociale est en préparation. Un manuel de financement de la protection sociale a été publié. En Thaïlande, le BIT met au point un système viable de financement des soins de santé universels. Il a fourni une assistance pour la réforme du régime national d'assurance santé du Ghana, qui a pu ainsi procéder à une refonte de sa structure administrative et de sa base de financement dans le sens d'une couverture sociale plus large (encadré 10).

Encadré 10

Un nouveau système national d'assurance santé au Ghana

Le gouvernement s'est engagé à mettre en place pour l'année 2004 un nouveau système national couvrant les besoins de 50 à 60 pour cent de la population en matière de soins de santé de base dans les cinq à dix années à venir. Ce nouveau système prendra appui sur le réseau de mutuelles existant.

En septembre 2002, l'OIT a lancé un projet qui apporte les compétences nécessaires pour la planification de l'assurance santé et la conception des politiques, le financement de l'assurance santé et de la santé nationale et la gestion de l'assurance santé.

Exemple unique de collaboration interinstitutionnelle, la Caisse nationale d'assurance de la sécurité sociale a accepté de mettre à la disposition de ce projet deux de ses fonctionnaires, et le gouvernement du Royaume-Uni a détaché une personne pour les fonctions de coordinateur du projet. Les services du siège et le bureau de l'OIT à Lagos ont soutenu le projet par des ressources de la CTBO. Le bureau de la Banque mondiale a lui aussi apporté son concours à la mise en œuvre du nouveau système d'assurance santé. Par ailleurs, ce projet fait fonction d'avant-projet pilote pour la Fiducie sociale mondiale de l'OIT.

Grâce à cette collaboration, le gouvernement dispose de nouveaux outils méthodologiques de planification financière et de gestion du secteur de la santé (un modèle de budget national de la santé et une méthode de répartition des ressources entre les régimes de santé aux différents niveaux), un plan de réalisation détaillé pour la mise en place des institutions, et une méthode d'identification des personnes pauvres pouvant bénéficier d'une subvention. Le mécanisme de subventionnement sera mis à l'essai dans le cadre d'un projet pilote qui doit soutenir jusqu'à 10 000 femmes et hommes pendant une période de trois ans. Ce nouveau système pourrait bénéficier d'un soutien renforcé dans le cadre d'un premier projet pilote de fiducie sociale véritable qui serait financé grâce à un nouveau partenariat social mondial par des salariés du Luxembourg.

Contact: Xenia Scheil-Adlung, Service des politiques et du développement de la sécurité sociale, BIT, Genève (scheil-adlung@ilo.org).

82. En ce qui concerne l'indicateur 3a.3, la mise à l'essai d'un nouveau questionnaire dans une vingtaine de pays a permis de relancer l'étude internationale sur le coût de la sécurité sociale. Une étude mondiale sur les systèmes de micro-assurance a été publiée. Une évaluation type de l'impact du VIH/SIDA sur le financement des systèmes nationaux de soins de santé a été mise au point au Botswana. La deuxième série de travaux ayant pour but la création d'une base de données sur la sécurité socio-économique vient de démarrer. La première série de travaux avait permis de rassembler des informations sur 104 pays, chiffre qui devrait passer à 130 au cours de la présente période biennale. On a également commencé à recueillir des données au niveau des individus/ménages et de l'entreprise dans quatre pays. Des documents d'orientation destinés à faciliter l'élaboration d'une politique sociale ont été préparés aux niveaux national, régional et mondial.

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 3a	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	14 324 000	348 180
Ajustement au 31 décembre 2004	14 942 202	763 850
Variation	618 202	415 670

Note: L'augmentation du montant estimatif des dépenses s'explique par l'élaboration et l'approbation dans le cadre de cet objectif opérationnel de projets qui n'étaient pas prévus.

Objectif opérationnel 3b: Protection des travailleurs

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail

Indicateurs	Cibles
3b.1. Amélioration de la programmation nationale et de la procédure d'établissement de rapports sur la sécurité et la santé au travail: Etats Membres dont les politiques ou les moyens dans le domaine de la sécurité et la santé au travail ont beaucoup progressé à la suite de la ratification ou de l'application des normes de l'OIT, de la mise en œuvre de recueils de directives pratiques ou de guides du BIT, ou du lancement de programmes d'action nationaux	32 Etats Membres
3b.2. Amélioration des conditions d'emploi: Etats Membres dans lesquels les outils, les travaux de recherche, les méthodes et les instruments juridiques de l'OIT sont utilisés pour améliorer les conditions d'emploi, protéger la maternité et concilier travail et responsabilités familiales, y compris dans les petites entreprises et l'économie informelle	20 Etats Membres
3b.3. Protection des droits et égalité de traitement des migrants: Etats Membres qui adoptent des politiques et des programmes pour la protection des droits et l'égalité de traitement des femmes et des hommes migrants, et contre la traite de la main-d'œuvre immigrée	10 Etats Membres
3b.4. Plans nationaux de lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail: Etats Membres ayant intégré dans leurs plans de lutte nationaux contre le VIH/SIDA une composante liée au monde du travail dans les secteurs formel et informel de l'économie, et des initiatives concernant le lieu de travail, en collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT	20 Etats Membres

- 83.** En ce qui concerne l'indicateur 3b.1, la stratégie mondiale de sécurité et de santé au travail (Conférence internationale du Travail, 2003) a été utilisée pour l'élaboration de systèmes et programmes d'action nationaux. De nouveaux outils ont été conçus et mis en ligne sous la forme d'un dossier d'information sur la sécurité et la santé au travail. Grâce à la coopération internationale (OMS, AIEA, Union européenne, etc.), cent fiches de sécurité chimique internationales ont pu être révisées ou élaborées (encadré 11) et la protection en matière de santé et de sécurité au travail a pu être étendue au Viet Nam et en Asie du Sud-Est (encadré 12). La ratification des instruments de SST a fait l'objet d'une campagne de promotion. Quatre pays (Nouvelle-Zélande, Sénégal, Thaïlande, Zambie) ont adopté un programme d'action pour l'application du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Au Brésil, un programme national d'élimination de la silicose a été lancé le 28 avril 2004, date de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Cent onze autres pays ont fait état d'activités organisées à cette occasion.

Encadré 11

Egypte – Utilisation sans danger de produits chimiques au travail

Le bureau du BIT au Caire a facilité la traduction en arabe du Programme international des fiches de sécurité chimique. Après adaptation à l'arabe d'un logiciel de traduction spécialement conçu, un dictionnaire en arabe des expressions courantes a été publié. Une réunion technique de chimistes de différents pays arabes convoquée par le bureau du BIT au Caire a été chargée de préciser les modifications d'ordre terminologique à apporter pour que ces fiches puissent être comprises par tous les utilisateurs dans les pays arabes. Elles constituent non seulement un ensemble d'informations pratiques validées en arabe facilement utilisables mais aussi un instrument utile pour les activités de renforcement institutionnel qui seront menées pour réduire les risques liés à l'utilisation de produits chimiques dangereux au travail.

La réalisation de cet objectif en Egypte profitera à d'autres pays de la région. Il s'agit d'un exemple intéressant d'approche intégrée et cohérente, avec une coopération entre plusieurs pays, entre institutions gouvernementales et entre l'OIT et l'OMS. Après révision, cette terminologie servira à la préparation du deuxième projet de traduction de la collection, lequel sera ensuite soumis au groupe d'experts pour approbation par consensus, avant publication des fiches en arabe. Ces fiches seront aussi utilisées pendant la période biennale pour renforcer la capacité d'utilisation sans danger des produits chimiques au Soudan.

Contact: Michele Nahmias, BIT, Le Caire (nahmias@iloai.org); Emmert Clevestine, BIT, Genève (clevestine@ilo.org).

Encadré 12

**Renforcer la protection de la sécurité et de la santé au travail (SST)
au Viet Nam et en Asie du Sud-Est**

Afin d'améliorer la sécurité et la santé dans l'agriculture, dans les petites entreprises et les petits chantiers du bâtiment et de renforcer la politique gouvernementale visant à étendre la protection de la SST à ces secteurs, le BIT a mis en œuvre, dans le cadre d'une action interministérielle et interinstitutionnelle conjointe, un programme WIND (Amélioration du travail dans le cadre du développement local) dans la province pilote de Cam Tho, dans le sud du Viet Nam. De 2001 à 2003, 3 402 agriculteurs ont suivi les cours de formation WIND et 169 393 améliorations de la SST ont été apportées dans l'agriculture par les intéressés eux-mêmes. Par ailleurs, des experts vietnamiens ont contribué à adapter le programme WIND à la Thaïlande.

En 2004, sur la base de ces réalisations, un nouveau projet de SST dans l'agriculture a été lancé dans quatre provinces cibles. Des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants d'ONG ont suivi une formation de formateurs principaux WIND. Ils sont appelés à former et soutenir des agriculteurs-formateurs de WIND, qui transmettront à leur tour leurs connaissances pratiques en matière de SST à d'autres agriculteurs.

Le soutien participatif à la formation a été étendu aux travailleurs et employeurs des petites entreprises du secteur du bâtiment. En collaboration avec des spécialistes de la SST et avec des institutions publiques du Laos et de la Thaïlande, un nouveau programme de formation participative baptisé WISCON (Amélioration du travail sur les petits chantiers du bâtiment) a été mis au point et appliqué à certains chantiers de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam dans le but de répondre à des besoins locaux immédiats.

Contact: Tsuyoshi Kawakami, spécialiste de la sécurité et de la santé, BIT, Bangkok (kawakami@ilo.org).

- 84.** En ce qui concerne l'indicateur 3b.2, une série d'outils d'études ont été réalisés dans différents domaines – salaires, temps de travail, travail et responsabilités familiales, protection de la maternité (base de données, fiches d'information, modules de formation) – ce qui a permis d'accroître le nombre des ratifications (conventions n^{os} 111, 171, 156 et 183) ainsi que l'assistance fournie aux pays pour la révision des politiques de protection des travailleurs. Des outils pratiques et de nouvelles méthodes d'amélioration des conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises ont été mis au point dans le secteur informel et l'agriculture.
- 85.** Le rapport préparé par le Bureau pour la discussion générale de la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail (indicateur 3b.3), intitulé *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*, passe en revue la question des migrations de façon détaillée: tendances, impact et conséquences, conditions d'emploi

des travailleurs migrants, état des législations nationales, et pertinence des conventions de l'OIT, coopération technique, meilleures pratiques en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre. Par ailleurs, le volume publié en 2004 *Enquête de l'OIT sur les migrations, 2003: résumés par pays*, est le premier du genre à comparer des informations détaillées sur la législation, les politiques et les pratiques de 93 pays en matière de migrations. Il permet de recenser les pays qui, aujourd'hui, envisagent de ratifier l'une ou l'autre des conventions relatives aux travailleurs migrants, voire les deux.

- 86.** Parallèlement, le BIT a organisé toute une série de séminaires sous-régionaux sur la coopération pour la gestion des migrations (pays du delta du Mékong et de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest) et a effectué des missions consultatives sur un certain nombre de questions (ratification des conventions n^{os} 97 et 143 aux Philippines et à Sri Lanka, intégration sociale des migrants en Irlande, impact des migrations sur le développement en République de Moldova, renforcement des capacités au Népal). Six activités de coopération technique sont en cours: amélioration de la gestion des migrations dans la région africaine (hors Afrique australe), projet financé par l'Union européenne; meilleures pratiques en matière d'intégration sociale en Europe, projet financé par l'Union européenne; évaluation de la discrimination dans l'accès à l'emploi en Italie, projet financé par ce pays; projet financé par l'Irlande, qui vise à fournir aux femmes des possibilités d'emploi dans leur pays d'origine, afin de lutter contre la traite; bourse française pour une meilleure information sur la législation régissant les migrations en Afrique centrale; évaluation de l'incidence, sur les pays hôtes, d'une éventuelle absorption des réfugiés afghans (dont beaucoup sont aujourd'hui des migrants économiques), projet conjoint avec le HCR. L'Unité Finance et Solidarité étudie actuellement l'effet sur la situation de la pauvreté dans les pays d'origine des fonds envoyés par les migrants.
- 87.** En ce qui concerne l'indicateur 3b.4, des programmes conjoints employeurs-travailleurs de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail ont été mis en œuvre dans huit pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Ouganda, Tanzanie et Zambie) avec l'aide de l'OIT. La déclaration adoptée par consensus en décembre 2003 par la réunion interrégionale tripartite sur les meilleures pratiques liées aux politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail fonde les activités de coopération technique menées dans 25 pays avec le soutien vigoureux de plusieurs donateurs (encadré 13). De nouveaux outils ont été mis au point pour les politiques et les actions sur le lieu de travail, et des directives ont été élaborées à l'intention des employeurs et des travailleurs. Des estimations mondiales sur le VIH/SIDA ont été publiées à l'occasion de la XV^e Conférence internationale sur le SIDA (Bangkok, 2004) en soutien aux programmes de sensibilisation de l'OIT.

Encadré 13

Une approche intégrée: mutuelles de santé, micro-assurance et VIH/SIDA au Burkina Faso

Le système communautaire de protection sociale de Song Taab Laafi Sulli de Komki, à 40 km de Ouagadougou, au Burkina Faso, repose sur une approche intégrée qui vise quatre objectifs:

- apporter un soutien psychologique aux ménages concernés;
- lutter contre la stigmatisation et la discrimination;
- améliorer l'accès aux services sanitaires des hommes, des femmes et des enfants affectés par le VIH/SIDA;
- accroître les ressources destinées aux ménages concernés.

Les partenaires de l'OIT sont les suivants: Initiative privée et communautaire (lutte contre le VIH/SIDA), AQUADEV (une ONG qui fournit un appui technique aux systèmes de micro-assurance), le programme STEP de l'OIT (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) et le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale.

La population de cette région est aujourd'hui couverte contre les risques liés à la santé et bénéficie de cinq centres de soins de santé et de promotion sociale dotés de services de soins ambulatoires, de santé infantile et maternelle, d'hospitalisation et de petite chirurgie. Pour les cas graves, un forfait permet de couvrir les frais de transfert d'urgence à Ouagadougou.

Les résultats obtenus montrent les possibilités (et les limites) d'un système communautaire lorsqu'il s'agit d'améliorer l'accès à la santé et aux traitements anti-rétroviraux. Cette expérience pourrait aider à améliorer l'utilisation des subventions pour la lutte contre le VIH/SIDA, qui n'atteignent que trop rarement la population visée, et en particulier les plus pauvres.

Les régimes communautaires de protection sociale, et notamment les mutuelles, connaissent un développement rapide au Burkina Faso. On pourrait reproduire cette expérience au niveau national et l'étendre au niveau régional, par le biais du réseau de coordination entre les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Contact: Christine Bockstal, BIT, Dakar (bockstal_DAK@ilo.org).

- 88.** En mettant au point une stratégie pour une meilleure protection sociale et en l'utilisant, le Bureau continue de développer et de renforcer son partenariat avec d'autres institutions multilatérales qui œuvrent dans ce domaine, en particulier l'AISS, l'OMS, l'AIEA, le HCR, l'OIM, l'Union européenne et l'ONUSIDA. Il a bénéficié de la collaboration efficace du Centre international de formation à Turin pour la conception et la mise en œuvre de plusieurs activités et produits novateurs.

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 3b	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget 2004-05	10 251 000	886 480
Ajustement au 31 décembre 2004	15 882 976	781 185
Variation	5 631 976	-105 295

Note: La diminution du montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 s'explique par l'annulation de certains projets à la suite d'un changement de priorités. On peut noter une augmentation sensible du montant estimatif des dépenses de coopération technique.

Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social

- 89.** Le suivi de la résolution de 2002 concernant le tripartisme et le dialogue social vise essentiellement à faire la preuve de la valeur ajoutée du tripartisme et du dialogue social en tant qu'outils propres à permettre la réalisation des objectifs de l'OIT par le biais de programmes nationaux menés par les mandants. Cinq pays (Bahreïn, Mongolie, Pérou, Sénégal et Turquie) ont été retenus en vue de sélectionner une ou plusieurs questions de fond présentant une importance nationale et pouvant être traitées par le biais du dialogue tripartite, ainsi que d'analyser le tripartisme et le dialogue social au niveau national. C'est ainsi que les mandants ont décidé de faire porter leurs efforts sur les points suivants: élargissement de la protection sociale par le biais du dialogue social; élaboration de stratégies locales de promotion de l'emploi axées sur la réduction de l'emploi informel; gestion et développement des compétences en vue de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité dans le secteur privé. Pour que ces plans nationaux puissent être mis en œuvre avec succès, il importe que le suivi garantisse la collaboration de l'ensemble des secteurs techniques et des structures extérieures, tant au plan de l'élaboration et de l'exécution qu'à celui de la diffusion des pratiques optimales.
- 90.** Les conclusions du Forum des partenaires sociaux, organisé en septembre 2004 dans le cadre du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, ont rappelé l'importance de la participation des partenaires sociaux à la solution des grands problèmes du développement, aux niveaux national et régional. Les travaux se poursuivent sur le développement des moyens d'expression et de la représentation dans l'économie informelle, ainsi que sur l'accroissement de la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux stratégies de réduction de la pauvreté. C'est grâce au renforcement de cette participation dans l'ensemble des régions que l'OIT contribue à la réalisation du Pacte mondial.
- 91.** L'OIT fournit une assistance intégrée à un certain nombre de pays dans les domaines du droit du travail et de l'administration du travail ainsi que pour la création ou la réforme des institutions du dialogue social. Une approche diversifiée a été adoptée en vue de créer des institutions, des mécanismes et des processus de dialogue social tenant compte de l'égalité des sexes, ou de renforcer ces institutions, mécanismes et processus s'ils existent déjà. Des documents pratiques sur les stratégies de réduction de la pauvreté et sur l'égalité des sexes ont été publiés, et une assistance directe en ce domaine est prévue. Les travaux relatifs à la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la convention n° 144, entrepris au cours de la dernière période biennale, continuent à porter leurs fruits, comme en témoigne le fait qu'un certain nombre de pays prennent des mesures concrètes en vue de la ratification. Un rapport détaillé sur le champ de la relation de travail a été diffusé auprès des mandants pour préparer la discussion qui aura lieu à la session de 2006 de la Conférence.
- 92.** A la suite de l'examen effectué par le Conseil d'administration en mars 2003 et de la décision prise alors, un nouvel ensemble de programmes d'action sectoriels a été lancé dans six secteurs économiques. Les questions sectorielles sont élevées au rang de priorité internationale par le biais d'une combinaison stratégique de réunions mondiales, d'activités nationales, de programmes d'action, d'activités normatives et de collaboration avec d'autres organisations internationales. Depuis janvier 2004, 24 ratifications de conventions sectorielles ont été enregistrées. Les progrès considérables accomplis dans l'élaboration de l'instrument maritime consolidé se sont poursuivis en 2004 – notamment avec la Conférence technique maritime préparatoire – de même que les activités relatives à la sécurité dans la navigation et les ports.

Objectif opérationnel 4a: Partenaires sociaux

La représentation, les services et l'influence des partenaires sociaux sont renforcés

Indicateurs de performance	Cibles
4a.1. Organisations d'employeurs ou de travailleurs qui fournissent des services nouveaux ou de meilleure qualité à leurs membres ou qui renforcent leur capacité de fournir de tels services	i) Organisations d'employeurs dans 35 Etats Membres ii) Organisations de travailleurs dans 40 Etats Membres
4a.2. Organisations d'employeurs ou de travailleurs qui prennent des mesures ou des initiatives pratiques en vue d'élargir leur représentation	i) Organisations d'employeurs dans 20 Etats Membres ii) Organisations de travailleurs dans 40 Etats Membres
4a.3. Etats Membres où les partenaires sociaux ont une plus grande capacité d'influencer les politiques et programmes économiques et sociaux	30 Etats Membres supplémentaires

- 93.** Le BIT renforce actuellement ses partenariats avec les organisations internationales œuvrant dans des domaines prioritaires comme le VIH/SIDA, le Pacte mondial et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, afin de mettre en lumière la contribution des partenaires sociaux à ces initiatives. Par ailleurs, le BIT assure la promotion du rôle des femmes dans l'entreprise, renforçant ainsi leur position dans les organisations d'employeurs. Des programmes sont également mis en œuvre pour sensibiliser les organisations d'employeurs au travail des enfants et stimuler les efforts qu'elles mènent dans ce domaine, ainsi que pour aider ces organisations à élaborer un programme d'action visant l'économie informelle.
- 94.** En 2004, la stratégie de coopération technique de l'OIT élaborée au cours de la période biennale 2002-03 a aidé les organisations d'employeurs et leurs membres à mieux répondre aux nouveaux défis nationaux, régionaux et mondiaux. L'un des thèmes prioritaires est celui de la productivité et de la compétitivité, qui exprime l'une des préoccupations majeures des organisations d'employeurs. Cette stratégie sera poursuivie grâce aux efforts tendant à mettre l'accent sur la programmation, afin de mieux tenir compte des besoins des mandants.
- 95.** Un cours sanctionné par un diplôme de maîtrise sur la politique de la main-d'œuvre et la mondialisation a été lancé en Allemagne, en coopération internationale avec des universités. Les premiers résultats ont porté sur le renforcement des capacités et la sensibilisation des organisations de travailleurs par le biais de la Déclaration de l'OIT à Sao Tomé-et-Principe. En Roumanie, les syndicats ont créé un partenariat avec le ministère de l'Education pour promouvoir la Déclaration de l'OIT et son intégration dans le nouveau programme de l'enseignement secondaire sur l'éducation civique.
- 96.** L'accent mis sur les priorités essentielles par le biais de la stratégie de coopération technique de l'OIT a eu un impact dans un certain nombre de domaines clés, comme l'accroissement de la représentation syndicale et les services offerts aux groupes vulnérables en matière de sécurité et de santé professionnelles et de VIH/SIDA (encadré 14). Au Cambodge, 60 pour cent des travailleurs du secteur de l'habillement et du textile sont maintenant syndiqués. Une formation aux mécanismes de règlement des conflits collectifs du travail a été assurée. Trente-cinq cas ont été réglés par le Conseil d'arbitrage, et sept cas sont en cours d'examen. Au Malawi, au Mozambique, en Namibie,

en Zambie et au Zimbabwe, des liens institutionnels entre les syndicats et l'économie informelle ont été établis (encadré 15).

Encadré 14

L'Association des industriels bulgares crée un service consultatif sur la sécurité professionnelle

L'Association des industriels de Stara Zagora, membre local de l'Association des industriels bulgares, a créé un nouveau service visant à aider ses membres à se conformer aux directives de l'UE sur la sécurité professionnelle. L'OIT a apporté une contribution essentielle à ce projet en fournissant des avis techniques et en collaborant avec l'association. Le droit bulgare, qui devrait être modifié, établit un lien entre le niveau de risque et le salaire, avec pour effet de supprimer les incitations à l'amélioration de la sécurité des conditions de travail, tant pour les employeurs que pour les travailleurs. Le BIT a apporté son aide à l'organisation d'une conférence nationale sur les responsabilités des employeurs et les règlements internationaux de sécurité et a favorisé un échange avec la Confédération nationale de la construction de la Belgique. Le nouveau service de la sécurité professionnelle a permis à l'Association des industriels de quadrupler le nombre de ses membres.

Contact: J.M. Standaert, OIT Budapest (standaert@ilo-ceet.hu) et B. Handjiev (Association des industriels bulgares, Sofia).

Encadré 15

Créer des liens institutionnels entre les syndicats et les associations professionnelles de l'économie informelle en Afrique australe

Si l'économie informelle se développe rapidement dans les pays d'Afrique australe, les conditions de travail y sont souvent peu sûres et les revenus y sont généralement faibles. L'exploitation des travailleurs des deux sexes et le non-respect des droits sont monnaie courante. Les initiatives lancées par le BIT, qui visaient à inciter les syndicats à établir des liens officiels avec les associations professionnelles de l'économie informelle, ont produit les résultats suivants:

- au Malawi, le Syndicat du secteur informel (MUFIS) a présenté une demande officielle d'affiliation au Congrès des syndicats du Malawi (MCTU);
- en Zambie, l'Alliance des associations de l'économie informelle (AZIEA) a présenté une demande d'affiliation au Congrès des syndicats (ZCTU) en tant que membre associé;
- au Zimbabwe, le Congrès des syndicats a signé un mémorandum d'accord avec la Chambre des associations de l'économie informelle.

Dans ces trois pays, les fédérations syndicales ont aidé les associations professionnelles de l'économie informelle à créer des organisations faïtières fondées sur les principes démocratiques. Par ailleurs, les fédérations syndicales et leurs homologues de l'économie informelle ont élaboré des programmes d'éducation et de formation destinés aux travailleurs de l'économie informelle dans les matières suivantes: connaissance de la législation nationale du travail et des règlements municipaux; sécurité et santé professionnelles; VIH/SIDA; gestion des entreprises. Les fédérations syndicales se sont engagées à promouvoir les intérêts et à défendre les droits des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle. Des initiatives similaires ont été lancées au Mozambique et en Namibie.

Contacts: Hezron Njuguna (njuguna@ilosamat.org.zw); Cécile Balima (balima@ilosamat.org.zw), OIT Harare; secrétariats généraux du ZCTU (Zambie), du ZCTU (Zimbabwe) et du MCTU (Malawi).

97. En Amérique centrale, en Colombie, en Inde, au Mozambique, en Ouganda et au Pérou, les associations qui œuvrent dans le domaine de l'égalité des sexes ont accompli des progrès dans la promotion des droits des femmes. La capacité de fournir de nouveaux services a permis aux syndicats (par exemple en Afrique du Sud, en Erythrée et à Vanuatu) de s'adresser aux autorités pour leur présenter des revendications précises tendant à améliorer les droits des travailleurs. La promotion de l'emploi des jeunes et de la protection des travailleurs migrants a été assurée au Brésil et au Chili. Au Népal et au Zimbabwe, les syndicats ont renforcé leur lutte contre le travail des enfants, tandis qu'au Mali les organisations d'employeurs et de travailleurs ont collaboré à cette tâche, de même qu'en

Equateur (encadré 16). La capacité des organisations syndicales d'analyser l'évolution du marché du travail et de favoriser l'adoption, dans le domaine de la politique de l'emploi, de propositions fondées sur l'égalité de rémunération et de traitement est en voie d'être renforcée, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'amélioration de la participation des syndicats au processus des DSRP. Des programmes relatifs à la formation professionnelle, à l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes et à la satisfaction des besoins des travailleurs de l'économie informelle sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre dans les pays suivants: Algérie, Burkina Faso, Chili, Ghana, Inde, Kenya, Népal, Niger, Ouganda, Paraguay, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Venezuela et Yémen.

Encadré 16

Création du Conseil national du travail en Equateur

En Amérique latine, le dialogue social prend traditionnellement la forme d'opérations ponctuelles axées sur les questions urgentes du moment. Au cours des dernières années, un certain nombre de pays ont décidé de créer des structures permanentes dans ce domaine, afin de procéder de manière plus systématique aux changements à apporter au marché du travail. En juin 2004, l'Equateur a créé le Conseil national du travail, création à laquelle l'OIT a contribué de manière essentielle. Cette assistance de l'OIT a consisté aussi bien à sensibiliser les partenaires sociaux aux avantages du dialogue qu'à contribuer à la rédaction du cadre législatif relatif au financement du conseil, notamment en ce qui concerne sa réglementation interne. Cette opération a été appuyée par le projet de coopération technique sur le renforcement des institutions du dialogue social en Amérique latine, financé par l'Espagne.

Le Conseil national du travail permettra aux organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'aux institutions gouvernementales d'échanger des avis, de développer la confiance et de rechercher un consensus sur des questions comme les mesures relatives à la création d'emplois et la réforme du droit du travail. Cette approche tripartite contribuera à la recherche d'un large appui aux changements, à l'amélioration des conditions de travail et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale. Le projet continue à apporter une aide sous la forme d'une formation aux techniques de négociation et de l'établissement d'un secrétariat permanent du conseil.

Contacts: Ricardo Hernandez Pulido, directeur du bureau de l'OIT pour les pays andins (pulidoh@lima.oit.org.pe) et Rainer Pritzer, Dialogue social, législation du travail et administration du travail, OIT Genève (pritzer@ilo.org).

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 4a	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	6 871 000	1 943 000
Ajustement au 31 décembre 2004	7 303 097	4 045 229
Variation	432 097	2 102 229

Note: L'augmentation du montant estimatif des dépenses de 2004-05 financées par l'excédent de 2000-01 résulte du report de fonds non dépensés en 2002-03, ce qui indique que le niveau d'exécution de 2002-03 a été inférieur aux objectifs. Cette différence est due essentiellement à une reclassification des crédits affectés à cet objectif opérationnel, principalement à partir de projets considérés auparavant comme une contribution à l'objectif opérationnel 4b et à l'égalité des sexes.

Objectif opérationnel 4b: Gouvernements et institutions de dialogue social

Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue social sont renforcés

Indicateurs de performance	Cibles
4b.1. Etats Membres qui ratifient et appliquent de manière effective les conventions de l'OIT portant sur les institutions ou la pratique du dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> i) 3 ratifications de la convention n° 144 ii) 5 ratifications de la convention n° 154 iii) 5 Etats Membres mettent en œuvre la convention n° 144 de manière plus effective iv) 15 ratifications de conventions dans des secteurs spécifiques
4b.2. Etats Membres qui adoptent des textes législatifs fondés sur les normes et orientations de l'OIT, en concertation avec les partenaires sociaux	10 Etats supplémentaires qui adoptent une législation du travail ou d'autres textes de loi dans ce domaine, conformément aux orientations de l'OIT, dans le cadre d'un processus de consultation tripartite
4b.3. Etats Membres qui créent ou renforcent leurs cadres juridiques, institutions, mécanismes ou processus bipartites et tripartites de dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> i) 5 Etats Membres créent ou renforcent leurs institutions tripartites ii) 5 Etats Membres améliorent le cadre et les processus de négociation collective iii) 5 Etats Membres créent ou renforcent leurs mécanismes de prévention ou de règlement des différends de façon à mieux traiter ces différends, en termes d'efficacité, d'efficacité et d'équité
4b.4. Etats Membres où les institutions ou processus de dialogue social, les administrations et la législation du travail tiennent davantage compte de l'égalité entre les hommes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> i) 5 Etats Membres enregistrent une augmentation du nombre de femmes représentées dans les institutions de dialogue social ii) 5 Etats Membres enregistrent une augmentation du nombre de questions réglées dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes grâce aux institutions et aux processus de dialogue social iii) 5 Etats Membres où des consultations tripartites tenant compte de l'égalité entre hommes et femmes ont lieu dans le cadre de l'élaboration de la législation du travail iv) 5 Etats Membres où la représentation des hommes et des femmes est plus équilibrée dans le cadre des procédures établies en vertu de la convention n° 150
4b.5. Etats Membres qui renforcent la capacité des administrations du travail de définir des politiques, leur responsabilité quant à la mise en œuvre de politiques en faveur du travail décent et leur aptitude à faire respecter la législation du travail	<ul style="list-style-type: none"> i) 5 Etats Membres modernisent leur ministère du Travail ii) 5 Etats Membres améliorent les compétences des fonctionnaires des administrations du travail iii) 5 Etats Membres ratifient la convention n° 150
4b.6. Etats Membres et groupements régionaux ou sous-régionaux qui ont davantage recours au dialogue social aux fins de la recherche d'un consensus, du développement économique et social et de la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> i) 3 groupements régionaux ou sous-régionaux qui adoptent une approche tripartite de l'élaboration des politiques économiques et sociales ii) 10 Etats Membres qui font participer les partenaires sociaux au processus des DSRP iii) 5 Etats Membres qui élargissent le champ d'application du dialogue social
4b.7. Etats Membres où les mandants ont recours au dialogue social pour fixer des objectifs et prendre des mesures concrètes en vue de l'amélioration des conditions de travail et de vie dans certains secteurs économiques	15 cas où des conventions ont été ratifiées ou des textes législatifs adoptés en vue d'améliorer les conditions de travail dans un secteur économique particulier

- 98.** L'OIT continue à fournir une assistance intégrée aux institutions et processus de dialogue social (encadré 17). Par ailleurs, du matériel de formation relatif au dialogue social national a été élaboré et expérimenté. L'assistance relative à l'amélioration des cadres et processus se poursuit, conjointement à la promotion de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, et la collecte de données sur la négociation collective, notamment par le biais des indicateurs du dialogue social. La demande des mandants reste considérable dans le domaine de la mise en place ou du renforcement des mécanismes de prévention et de règlement des différends, et les innovations apportées dans ce domaine se sont révélées capables d'exercer une influence positive importante sur le cadre des relations professionnelles.

Encadré 17

**Renforcement des capacités des organisations d'employeurs
dans les territoires palestiniens occupés, le Yémen et l'Iraq**

Le défi auquel s'attaquait ce projet du BIT consistait à mettre en place des organisations d'employeurs fortes, efficaces et indépendantes qui soient capables de retrouver la confiance de leurs membres, même dans les conditions les plus difficiles. Les partenaires et les bénéficiaires directs de ce projet étaient les fédérations de chambres de commerce et d'industrie, et les bénéficiaires indirects étaient les entreprises membres, particulièrement les PME.

Malgré la situation difficile qui règne dans les territoires palestiniens occupés, les activités ont été mises en œuvre en respectant les échéanciers dans toute la mesure possible. Des consultants locaux ont été engagés pour mener ces activités et fournir des services. Certains retards ont été compensés par un resserrement du programme destiné à permettre de respecter les délais. Les interventions du BIT ont contribué à permettre aux chambres de commerce et d'industrie de retrouver leur rôle d'organisation faitière et d'accroître la confiance de leurs membres dans leur capacité à servir les entreprises privées. Une nouvelle et troisième phase du programme d'assistance technique est en cours de préparation.

Au Yémen, le fait que l'organisation d'employeurs soit en sommeil depuis longtemps a nui au rendement d'ensemble de ses ressources humaines (qui sont déjà relativement faibles) et à ses relations avec ses membres. Dans ce pays, la réalisation des objectifs prendra beaucoup plus de temps et devra s'appuyer fortement sur un programme technique d'ensemble du BIT destiné à reconstruire les moyens humains et matériels. A la demande de la nouvelle direction des chambres de commerce et d'industrie, le BIT a fourni des services consultatifs destinés à réorganiser et à restructurer ces institutions.

Pour l'Iraq, des activités ont été menées en dehors du pays, principalement à Amman (Jordanie). Plusieurs des initiatives qui ont été prises (réunion préparatoire, table ronde, ateliers de formation et services de consultation) devraient ouvrir la voie à un projet complet de renforcement des capacités qui mettra l'accent sur le développement des ressources humaines et sur le rétablissement des contacts avec les organisations régionales et internationales regroupant les milieux d'affaires et les employeurs.

Contact: Lama Nasr, OIT Beyrouth (nasr@ilo.org).

- 99.** Le BIT continue à aider les Etats Membres à réviser et à rédiger leur législation du travail et leurs autres textes législatifs relatifs à l'emploi, en se fondant sur les normes internationales du travail et, avec la participation des partenaires sociaux, en tenant compte des besoins et moyens locaux. Les capacités locales à rédiger les textes législatifs sont renforcées par l'élaboration d'outils pratiques élaborés en collaboration avec le Centre de Turin. Les problèmes et défis particuliers posés par le droit du travail, comme l'intégration de l'économie informelle, l'égalité des sexes, les contrats de travail et le VIH/SIDA, sont traités dans le cadre de la législation, de la recherche et de la diffusion d'informations. L'amélioration de la mise en œuvre de la législation du travail se fait par le renforcement des ministères du Travail, l'amélioration de la capacité des tribunaux du travail et le développement de nouveaux systèmes de règlement des différends.
- 100.** Les demandes des mandants relatives au renforcement et à la modernisation des ministères du Travail restent vives dans l'ensemble des régions. Une aide a été fournie pour permettre l'élaboration d'une politique d'administration du travail, notamment en examinant les différentes approches méthodologiques. Un manuel de formation destiné aux secrétariats permanents des organes tripartites nationaux, rédigé initialement en français, a été traduit

en anglais, en espagnol et en portugais. Des services consultatifs fondés sur une évaluation de l'administration du travail menée précédemment ont été adaptés aux besoins nationaux particuliers. La convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, reste un outil important d'une aide diversifiée. Des travaux préparatoires sur le rôle de l'administration du travail dans l'économie informelle, qui visent à rapprocher l'économie informelle de l'économie formelle, ont été entrepris, avec pour objectif d'élaborer des principes directeurs précis pour les gouvernements sur le travail non déclaré et l'économie informelle.

- 101.** Les travaux se poursuivent sur le regroupement des normes du travail maritime en un instrument unique. La 92^e session de la Conférence internationale du Travail a discuté la nouvelle norme (à savoir une convention complétée par une recommandation) relative au secteur de la pêche, qui sera adoptée lors de la 93^e session de la CIT.
- 102.** La nouvelle approche suivie pour les activités sectorielles donne ses premiers résultats; les groupes directeurs nationaux sont en place, et des activités concrètes ont démarré dans au moins trois programmes (agriculture, bâtiment et textile, vêtement et chaussure), ainsi que dans trois composantes du programme intersectoriel relatif au VIH/SIDA, à savoir l'éducation, la santé et les transports. Deux autres programmes d'action relatifs à l'éducation (encadré 18) et à l'hôtellerie, à la restauration et au tourisme ont été entrepris.

Encadré 18

Aide en matière d'éducation ouvrière à l'intégration des membres des organisations de femmes rurales en Inde

Ce projet contribue à autonomiser et à regrouper les travailleuses rurales au sein des syndicats et à les faire participer aux activités d'éducation ouvrière et aux améliorations apportées aux conditions de travail et de vie dans le cadre des programmes d'éradication de la pauvreté. En partenariat avec six organisations de travailleuses rurales, la collaboration avec des travailleuses rurales a été soutenue dans différentes régions de l'Inde (Indore dans le Madhya Pradesh; districts de Salem, Trichy, Sivgangai et Thirvallur dans l'Etat de Tamil Nadu).

Un grand nombre de travailleuses rurales ont été regroupées en tant que membres rémunérés des syndicats et de groupes d'entraide (177 groupes de ce type ont été créés depuis le milieu de 2003). Les femmes sont ainsi sensibilisées à différentes questions: prévention et élimination du travail des enfants, VIH/SIDA, législation du travail, droits des femmes, programmes gouvernementaux et ressources de la sécurité sociale destinés aux pauvres des campagnes.

Le projet de création de revenus a été mis en place pour différents secteurs – fabrication de charbon de bois, produits laitiers, élevage des chèvres, tissage artisanal, etc. – et permet d'aider quelque 400 femmes à vivre de manière digne et décente. Les résultats effectifs de ce projet apparaissent par le biais des actions collectives menées en faveur des revendications et des droits. Depuis l'intervention de l'OIT, ces travailleuses sont à même de défendre leurs intérêts collectifs. Les activités ressortissant au projet de création des revenus offrent un exemple de la manière dont les banques et autres institutions, ayant constaté leur efficacité, soutiennent ensuite ces activités, déclenchant ainsi un effet multiplicateur.

Contacts: Niels Enevoldsen, Bureau des activités pour les employeurs, OIT Genève (enevoldsen@ilo.org); M^{me} Susamma Varghese, Bureau des projets de l'OIT, Chennai, Inde.

- 103.** Un nouveau recueil de directives pratiques sectoriel sur la sécurité dans les ports a été publié¹⁵. D'autres recueils et principes directeurs ont été plus largement diffusés grâce à une traduction dans des langues supplémentaires et à l'organisation d'ateliers destinés à promouvoir leur mise en œuvre. La réunion tripartite sur l'Avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: Le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques a adopté des conclusions de vaste portée concernant notamment les demandes précises

¹⁵ *Recueil de directives pratique sur la sécurité dans les ports BIT/OMI* (BIT, Genève, 2004).

d'action de l'OIT relatives à la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Objectif opérationnel 4b	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	17 190 000	1 407 490
Ajustement au 31 décembre 2004	21 954 024	1 107 774
Variation	4 764 024	-299 716

Note: La baisse du montant estimatif des dépenses de 2004-05 financées par l'excédent de 2000-01 résulte de la reclassification de projets considérés auparavant comme une contribution au présent objectif opérationnel. Cette diminution est partiellement compensée par de nouvelles approbations. On enregistre une augmentation du montant estimatif des dépenses de coopération technique.

Objectifs d'action communs

104. Vu l'importance de certains grands axes du développement, six objectifs d'action communs ont été définis dans le programme et budget pour 2004-05: une approche intégrée du travail décent; la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale; l'égalité entre hommes et femmes; les partenariats internationaux; les connaissances et les statistiques; enfin, la communication et la visibilité. Ces six objectifs sont communs aux quatre objectifs stratégiques de l'Agenda pour un travail décent, ce qui garantit une plus grande cohérence et renforce la collaboration entre les différentes composantes du Bureau. Toutes les unités du BIT, dans les régions et au siège, y compris le Centre international de formation de l'OIT à Turin et l'Institut international d'études sociales, ont contribué aux réalisations décrites ci-dessous, qui sont exprimées en termes de résultats au regard de chaque objectif.

Une approche intégrée du travail décent

105. Pour promouvoir le travail décent, il faut étudier en profondeur chacune de ses dimensions et adopter une approche intégrée qui réunisse ces dimensions dans un cadre cohérent et logique. L'absence de liens cohérents entre les politiques économiques, financières et sociales est souvent critiquée aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national.

106. Au niveau national, de nombreuses demandes sont adressées au BIT pour qu'il appuie l'Agenda pour un travail décent, aussi bien en tant que tel que dans le cadre de stratégies nationales de développement (par exemple, stratégies de réduction de la pauvreté, Objectifs du Millénaire pour le développement et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement). Pour intégrer des activités cohérentes en faveur du travail décent dans des cadres institutionnels, il faut élaborer de nouveaux outils d'analyse et de nouvelles politiques, renforcer la capacité des mandants de l'OIT et du Bureau d'influer sur l'ordre du jour des politiques nationales et internationales et de mettre en œuvre des plans d'action intégrés, et définir des indicateurs permettant de surveiller les résultats.

Objectif opérationnel: Une approche intégrée du travail décent

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent

Indicateurs de performance	Cibles
a) Le débat au niveau mondial sur les politiques à suivre est influencé par les études analytiques du BIT portant sur des politiques économiques et sociales intégrées au sein du système multilatéral	Trois documents d'orientation analytiques publiés sont discutés dans le cadre de forums multilatéraux consacrés aux politiques
b) Les mandants dans les Etats Membres adoptent des politiques intégrées pour atteindre les objectifs du travail décent	Les mandants de 12 Etats Membres

- 107.** L'OIT a influé sur le débat mondial sur les politiques à suivre face à la mondialisation. Les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ont été largement débattues en 2004 dans plusieurs forums multilatéraux, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies et à des réunions des institutions de Bretton Woods, ainsi que lors de discussions, réunions et forums organisés par l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED, l'OCDE et l'UNESCO. Des consultations informelles ont été engagées avec neuf organisations multilatérales pour contribuer à l'élaboration de politiques cohérentes.
- 108.** Quatre études par pays sur la dimension sociale de l'intégration régionale ont été réalisées dans le cadre d'un projet conjoint avec l'ANASE sur l'emploi et l'impact social de la libéralisation des échanges. Une étude sur la dimension sociale de l'intégration régionale en Afrique occidentale (avec la CEDEAO) a été publiée en tant que document de base pour le sommet de l'Union africaine organisé à Ouagadougou en 2004.
- 109.** Le Programme pilote sur le travail décent (PPTD) chargé d'élaborer une stratégie intégrée pour une meilleure cohérence des politiques économiques et sociales au niveau des pays a été examiné en novembre 2003 par la Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration.
- 110.** Dans les sept pays participant au Programme pilote sur le travail décent (PPTD), l'approche intégrée a contribué à augmenter la visibilité des mandants de l'OIT et à renforcer leur aptitude à influencer sur les politiques au niveau national. Le dialogue social a aidé à définir des priorités, a favorisé leur appropriation par les parties prenantes et a parfois débouché sur un consensus sur la réforme des politiques pour faire face à la mondialisation. Les enseignements tirés du PPTD sont largement diffusés au sein du Bureau pour renforcer ses capacités d'intégrer les programmes par pays pour le travail décent.
- 111.** En Asie et dans le Pacifique, des plans d'action pour un travail décent sont élaborés dans de nombreux pays dans le cadre de la suite donnée aux recommandations de la 13^e Réunion régionale asienne.

- 112.** Dans les pays qui ont adopté des plans d'action intégrés pour un travail décent, un appui technique est fourni et des efforts sont déployés pour mobiliser des ressources afin d'en assurer la mise en œuvre. Des équipes intersectorielles ont été formées pour appuyer chacun des PPTD. Des échanges interrégionaux de données d'expérience ont lieu régulièrement à Turin.
- 113.** Des outils pratiques intégrés sur les principales questions relatives à l'intégration des politiques sont mis au point pour être utilisés dans tous les pays, tels qu'un manuel sur la productivité, la compétitivité et le travail décent, un recueil pratique et une base de données sur le travail décent et le développement local, des trains de mesures concernant la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail.

**Reformulation des projections en matière de coopération technique
et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

Une approche intégrée du travail décent	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	-	1 868 090
Ajustement au 31 décembre 2004	3 992 000	860 565
Variation	3 992 000	-1 007 525

Note: La baisse du montant estimatif pour 2004-05 des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 résulte d'une accélération du taux d'exécution en 2002-03, ce qui signifie qu'une grande partie des ressources initialement allouées pour la période 2004-05 ont été dépensées plus tôt. On note une augmentation du montant estimatif des dépenses de coopération technique.

Réduction de la pauvreté et intégration sociale

- 114.** La lutte contre la pauvreté est aujourd'hui au centre des activités de développement internationales et nationales. Elle vient en tête de la liste des huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés au plan international pour 2015. Pour réussir, les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être couplées avec une action en faveur du travail décent.

Objectif opérationnel: Réduction de la pauvreté

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté

Indicateur de performance	Cible
Etats Membres qui incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté et qui facilitent la participation tripartite à ces politiques et programmes	20 Etats Membres

- 115.** Le BIT appuie l'intégration de l'Agenda pour un travail décent dans les processus nationaux DSRP engagés dans 15 pays en renforçant la capacité des mandants d'influer sur les politiques nationales de lutte contre la pauvreté, en partenariat avec le système des Nations Unies et les acteurs du développement. Les efforts visant à donner plus de visibilité au travail décent en tant qu'élément essentiel des travaux de lutte contre la pauvreté se poursuivent, notamment dans le contexte des grandes études globales des OMD et des DSRP en 2004-05. L'évaluation de la première génération des stratégies de réduction de la pauvreté fait l'objet d'un dialogue suivi avec la Banque mondiale et les principaux donateurs.
- 116.** Un manuel pratique et détaillé sur «Le travail décent et les stratégies de réduction de la pauvreté» a été réalisé et validé pour être mis à la disposition des mandants et du personnel du BIT.
- 117.** Des activités intersectorielles sont en cours sur le travail décent et l'économie informelle, particulièrement en rapport avec la réduction de la pauvreté. Les cas de «bonnes pratiques» sont rassemblés. Des travaux préparatoires ont été entrepris en vue d'organiser une «foire des connaissances» sur le travail décent et l'économie informelle en 2005, en même temps que la Conférence internationale du Travail.

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Réduction de la pauvreté et intégration sociale	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	-	-
Ajustement au 31 décembre 2004	728 000	129 615
Variation	728 000	129 615

Note: L'accroissement du montant estimatif des dépenses pour 2004-05 résulte de la réaffectation à cet objectif opérationnel des projets qu'il était prévu d'inscrire initialement dans l'objectif opérationnel «Une approche intégrée du travail décent».

Egalité entre hommes et femmes

- 118.** La mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes dans les programmes de l'OIT englobe notamment les mesures prises dans le cadre des programmes par pays pour le travail décent, le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les questions soulevées dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que la suite à donner à la résolution adoptée par la Conférence à sa session de 2004 concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité.

Objectif opérationnel: Egalité entre hommes et femmes

Les mandants de l'OIT prennent des mesures concrètes pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail

Indicateurs de performance	Cibles
a) Etats Membres qui ratifient au moins une convention supplémentaire concernant plus particulièrement l'égalité entre hommes et femmes et les quatre conventions fondamentales dans ce domaine, à savoir les conventions n ^{os} 100, 111, 156 et 183	25 Etats Membres ratifient au moins une des conventions clés (n ^{os} 100, 111, 156 et 183) au cours de la période biennale, et 10 Etats Membres ratifient les quatre conventions clés relatives à l'égalité
b) Les mandants introduisent de réels changements dans leur politique, leur législation, leurs programmes ou leurs institutions en vue d'améliorer de manière significative l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail	Dans 25 à 30 Etats Membres, les politiques, législations, programmes et institutions des mandants contribuent à améliorer l'égalité entre les sexes sur les plans des droits, de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social
c) Les mandants de l'OIT font progresser de manière mesurable la représentation des femmes au niveau décisionnel afin d'instaurer un équilibre entre hommes et femmes	Pour la période biennale 2004-05, on estimera avec précision le nombre et la situation des femmes et des hommes qui participent aux réunions, séminaires et activités de formation de l'OIT financés par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires

Il s'agit d'un indicateur à long terme. A court terme, les cibles concernent la participation aux organes directeurs de l'OIT (Conseil d'administration et Conférence internationale du Travail) ainsi qu'aux réunions, séminaires et activités de formation de l'Organisation

- 119.** Pour l'indicateur *a*), la ratification d'au moins une convention clé supplémentaire relative à l'égalité, des travaux sont en cours dans 14 pays (Belize, Bulgarie, Chine, Estonie, Ethiopie, Japon, Malaisie, Mali, Namibie, Ouganda, Pakistan, Qatar, République tchèque, Thaïlande) (la cible est de 25 Etats Membres). Pendant la période sur laquelle porte le rapport, les Comores ont ratifié la convention n^o 111; la Lituanie et Maurice la convention n^o 156; et l'Albanie, l'Autriche, le Bélarus et Cuba la convention n^o 183.
- 120.** Pour ce qui est de la ratification de toutes les conventions fondamentales relatives à l'égalité, les travaux ont débuté dans dix pays sur les dix pays ciblés (Afrique du Sud, Argentine, Azerbaïdjan, Brésil, Chypre, République de Corée, Liban, Maurice, République de Moldova, Niger). L'expérience a montré qu'un délai de trois à cinq ans s'écoule entre le moment où le Bureau commence les travaux dans un pays et celui où le pays est véritablement candidat à la ratification.
- 121.** S'agissant de l'indicateur *b*), les travaux sont exécutés dans le cadre des programmes de l'OIT au titre des quatre objectifs stratégiques. Les exemples suivants sont donnés à titre indicatif.
- 122.** L'intégration des questions d'égalité dans les travaux de recherche sur la flexibilité du marché du travail et la sécurité de l'emploi est en cours dans cinq pays d'Europe centrale et orientale, des rapports nationaux ont été établis en Croatie, en Hongrie et en Pologne, et des ateliers tripartites nationaux ont été organisés pour orienter les mandants dans leurs décisions sur la politique à suivre.

- 123.** Le Bureau a aidé 11 pays, dans quatre régions¹⁶, par des projets de recherche, de sensibilisation et de coopération technique sur l'égalité des sexes et le travail décent, en adoptant une approche fondée sur les droits et axée sur le cycle de vie, particulièrement dans l'économie informelle.
- 124.** En Géorgie et en Indonésie, l'OIT collabore avec le Programme relatif au développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et aux questions de genre dans les entreprises (WEDGE) pour mettre les femmes chefs d'entreprise en contact avec les organisations d'employeurs. Le programme a aidé à élaborer une politique de l'égalité entre hommes et femmes à l'intention des petites et moyennes entreprises pour le gouvernement du Kenya et a lancé une initiative tripartite en Ethiopie pour venir en aide aux travailleuses licenciées.
- 125.** Le Bureau a entrepris dans plusieurs pays (Azerbaïdjan, Belize, Cameroun, Egypte, Maurice, Philippines, Tunisie et Zambie) des études et un suivi sur la vie professionnelle et la vie familiale pour aider les mandants à mieux comprendre les problèmes qu'il y a à concilier vie professionnelle et vie familiale et comment les politiques peuvent influencer sur l'égalité entre hommes et femmes.
- 126.** Le Guide pratique à l'intention des syndicats sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes préparé par le Bureau a été traduit en plusieurs langues¹⁷ et il est largement utilisé pour la formation et la sensibilisation en Afrique orientale, en Europe, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Il fait partie des programmes de formation dispensés par le Centre de Turin pour les travailleurs. Des syndicats nationaux, la CISL, les fédérations syndicales internationales et les secrétariats professionnels internationaux y ont aussi recours.
- 127.** Des études de cas ont été effectuées dans cinq pays et dans une sous-région¹⁸ concernant les initiatives prises par les organisations d'employeurs pour répondre aux préoccupations relatives à l'égalité des sexes dans leur travail ainsi que les services fournis aux entreprises membres.
- 128.** Un guide sur l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes dans les stratégies de réduction de la pauvreté au moyen du dialogue social a été réalisé à l'intention des mandants, et des activités tripartites ont été organisées en Ethiopie et en Equateur; au Pérou, le guide a été présenté aux mandants individuellement.
- 129.** Grâce aux fonds excédentaires de 2000-01, 13 projets sont en cours d'exécution dans 25 pays. Les premiers résultats indiquent un engagement des partenaires sociaux en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur des textiles et de l'habillement au Maroc, une intégration des questions d'égalité dans les politiques de réduction de la pauvreté en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, un effort de promotion de l'emploi des femmes en République islamique d'Iran, la mise en œuvre de trois plans d'action régionaux en Fédération de Russie sur le développement de l'égalité entre hommes et femmes.

¹⁶ Bangladesh, Inde, Indonésie, Sri Lanka et Viet Nam en Asie; Kirghizistan en Asie centrale; Costa Rica, Guatemala, Honduras et Jamaïque en Amérique centrale; et République-Unie de Tanzanie en Afrique.

¹⁷ Anglais, français, espagnol et japonais.

¹⁸ Norvège, Nouvelle-Zélande, Jamaïque, Philippines, Kenya et Etats arabes.

130. En ce qui concerne l'indicateur c), une base de données a été mise sur pied et les informations rassemblées¹⁹ montrent que, dans l'ensemble, 72 pour cent des participants aux réunions et aux conférences de l'OIT sont des hommes et 28 pour cent sont des femmes. La proportion est de 69 pour cent d'hommes et de 31 pour cent de femmes parmi les représentants gouvernementaux, de 70 pour cent d'hommes et 30 pour cent de femmes pour les représentants des travailleurs, et de 83 pour cent d'hommes et 17 pour cent de femmes pour les représentants des employeurs.

Encadré 19

Audit sur l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT

La méthodologie de l'audit sur l'égalité entre hommes et femmes vise à promouvoir l'apprentissage et l'auto-évaluation concernant l'égalité entre hommes et femmes et l'intégration de ces questions aux niveaux organisationnel et individuel au moyen d'une approche participative. Ces audits sont effectués conformément au *Plan d'action de l'OIT pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT*. Ils permettent de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur le niveau de sensibilisation aux questions d'égalité et d'intégration de ces questions, pour les mandants de l'OIT ainsi que pour les unités au siège et les bureaux extérieurs. Jusqu'ici, 27 audits ont été entrepris. Les principaux résultats sont les suivants:

- l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes réclame l'existence de bonnes structure et culture de gestion;
- l'intégration de ces questions demande l'adhésion de la haute direction pour atteindre le niveau du personnel;
- en règle générale, une unité appliquant un grand nombre de bonnes pratiques en matière d'égalité accepte mieux la structure de gestion;
- les défis soulevés par l'intégration des questions d'égalité ne dépendent pas uniquement du personnel du BIT mais aussi des mandants, les audits volontaires entrepris par les mandants constituent une évolution positive.

Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Egalité entre hommes et femmes	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	-	1 400 000
Ajustement au 31 décembre 2004	1 882 000	580 000
Variation	1 882 000	-820 000

Note: La diminution prévue pour 2004-05 du montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 résulte de la réaffectation à d'autres objectifs opérationnels des projets relevant initialement de l'objectif opérationnel sur l'égalité entre hommes et femmes. On relève un accroissement du montant estimatif des dépenses de coopération technique.

Partenariats internationaux

131. L'OIT a continué de collaborer efficacement avec les organisations du système des Nations Unies, la communauté des donateurs et autres institutions multilatérales et organes ayant une influence sur les politiques. Pour donner suite à l'examen du rapport de la Commission mondiale lors de la Conférence internationale du Travail, l'OIT a entrepris de promouvoir la cohérence des politiques dans les institutions multilatérales en adoptant avec elles une approche plus volontariste à l'égard des initiatives de développement.

¹⁹ Février-juillet 2004.

Objectifs opérationnels: Partenariats internationaux

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent

Indicateurs de performance	Cibles
a) Conclusions des conférences mondiales et déclarations de principes d'organisations des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et d'organisations régionales qui font expressément référence à des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent	i) Trois grands documents d'orientation (des Nations Unies, du Comité du développement de la Banque mondiale et du G8, du G77, du G15 ou de l'OCDE) ii) Deux initiatives régionales (l'UA, le NEPAD ou la SADC en Afrique, l'un des groupements sous-régionaux dans les Amériques, ou l'Association de coopération économique Asie-Pacifique – APEC – et l'ASACR en Asie et dans le Pacifique) appuient les politiques en faveur du travail décent
b) Des partenariats entre les mandants de l'OIT et des organisations multilatérales, des donateurs et des composantes de la société civile, y compris des parlementaires et des groupes confessionnels, sont favorables à la promotion du travail décent aux niveaux international et régional et assurent un financement équilibré du programme de coopération technique de l'OIT	Deux partenariats au niveau international et un au niveau régional

132. En 2004, l'OIT a œuvré avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales pour promouvoir le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. L'Organisation sensibilise la communauté internationale au rapport entre les stratégies des OMD sur la pauvreté, les conflits sociaux et l'insécurité, d'une part, et la création d'emplois et le travail décent pour tous par une mondialisation juste et sans exclus, d'autre part.

133. Le BIT a appuyé les réseaux du Pacte mondial au niveau national en élaborant et en testant des matériels de formation sur les principes sociaux du Pacte. Le Directeur général a pris part en juin 2004 au Sommet des dirigeants du Pacte mondial. Le BIT a collaboré activement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ainsi qu'avec le Groupe de Genève sur la question migratoire. Un nouveau mémorandum d'accord signé en septembre 2004 avec la FAO porte sur la promotion de l'agriculture durable et du développement rural pour réduire la faim et la pauvreté, et accorde une attention particulière aux moyens de subsistance ruraux, au travail décent et à la création d'emplois ainsi qu'au suivi du rapport de la Commission mondiale. Le Directeur général du BIT et le Haut Commissaire pour les réfugiés ont publié en novembre 2004 une déclaration conjointe en vue de renforcer la mission qui incombe aux deux institutions de promouvoir des valeurs communes en matière de développement.

134. Le BIT a pris une part active aux activités de plusieurs organes interinstitutions: le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), le Groupe de la communication des Nations Unies, le Projet Objectifs du Millénaire, diverses équipes du Projet et la Division de statistique de l'ONU; en mai 2004, il a signé un mémorandum d'accord avec le groupe de travail technique du GNUM en Iraq. Un projet initial au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq concerne l'organisation d'une conférence sur l'emploi.

Connaissances et statistiques

- 135.** Pour pouvoir élaborer des politiques de promotion du travail décent et suivre la réalisation de cet objectif dans chaque pays, il est indispensable de disposer de statistiques complètes, fiables et à jour, or ces données font défaut dans de nombreux pays. Le BIT s'efforce d'y remédier en aidant les mandants, notamment de la région Afrique, à renforcer leurs capacités statistiques et en élaborant des directives internationales. Il intensifie aussi son travail de collecte et de diffusion de données par pays. Par ailleurs, il remplit son rôle de chef de file de la communauté internationale des statisticiens du travail en participant activement à des conférences, réunions et colloques.

Objectif opérationnel: Connaissances et statistiques

Les politiques visant à promouvoir concrètement le travail décent se fondent sur des statistiques fiables et ventilées par sexe

Indicateurs de performance	Cibles
a) Systèmes statistiques nationaux qui incorporent des statistiques ventilées par sexe donnant des indications sur le travail décent en tant que partie intégrante du programme national de statistiques	15 Etats Membres
b) Institutions nationales et internationales qui utilisent les informations et les statistiques ventilées par sexe du BIT pour élaborer et évaluer des politiques et des programmes en faveur du travail décent	Institutions de 20 Etats Membres et jusqu'à cinq institutions internationales
c) Les mandants des Etats Membres qui mesurent les progrès qu'ils ont accomplis en matière de travail décent au moyen de statistiques et d'indicateurs statistiques différenciés selon le sexe	Mandants de 15 Etats Membres

- 136.** Sur le site Internet de l'Organisation, un portail uniquement consacré aux statistiques du travail facilite l'accès aux statistiques du BIT. Le site LABORSTA a été actualisé et compte à présent plus de 300 000 séries couvrant plus de 150 pays. Les deux tiers des séries pertinentes fournissent des données distinctes pour les hommes et les femmes.
- 137.** Une assistance technique visant à renforcer les capacités statistiques a été fournie à 20 pays d'Afrique, à 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et à 6 pays d'Asie et d'Europe orientale. Un manuel sur l'indice des prix à la consommation et un module de formation sur les statistiques de la population active, qui constituent de précieux guides pratiques pour les mandants, ont été publiés.
- 138.** Des travaux conceptuels et méthodologiques sont en cours qui visent à mettre au point des normes et des directives applicables aux statistiques sur le travail décent, conformément aux recommandations de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (2003).
- 139.** Grâce notamment aux ressources provenant de l'excédent, il a été possible d'élaborer des indicateurs du travail décent. Des méthodes de collecte des données pertinentes au moyen d'enquêtes sur la population active sont testées dans sept pays, tandis que des mesures ont été prises pour recueillir des données supplémentaires à partir des sources existantes dans 28 pays de la région Asie et Pacifique.
- 140.** Il a été avancé des propositions pour améliorer les indicateurs visant les OMD, notamment en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes et l'emploi des jeunes, ainsi que des estimations aux niveaux régional et mondial aux fins de l'établissement de rapports statistiques sur les OMD.

Reformulation des projections en matière de coopération technique
et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Connaissances et statistiques	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	-	2 000 000
Ajustement au 31 décembre 2004	126 000	1 326 513
Variation	126 000	-673 487

Note: La baisse du montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 pour 2004-05 est due au lancement précoce de certains projets qui a donné lieu à des dépenses en 2002-03.

Communication et visibilité

- 141.** L'investissement consacré au renforcement des capacités des bureaux extérieurs pour ce qui est des médias et des opérations de publicité ciblées a permis d'accroître notablement la visibilité de l'Organisation aux niveaux local et mondial et a contribué à une forte augmentation des références faites à l'OIT. Les activités de sensibilisation et les partenariats avec des organes de radiodiffusion améliorent la couverture médiatique des questions traitées par l'OIT. La restructuration du site de l'OIT en novembre 2004 signifie qu'un plus grand nombre de documents de qualité devraient être disponibles ce qui améliorera la communication.

Objectif opérationnel: Communication et visibilité

Les propositions et les messages de l'OIT forment l'opinion publique ainsi que celle des responsables de la prise de décisions

Indicateurs de performance	Cibles
a) Références à l'Organisation et citations la concernant qui apparaissent dans les médias	Références dans des revues professionnelles, dans les médias populaires, dans les médias des organisations de travailleurs et ceux des employeurs
b) Nombre des téléchargements à partir du site Internet de l'OIT	Téléchargements

- 142.** Les indicateurs de performance ont fait apparaître les résultats suivants: entre juin 2003 et juin 2004, le nombre total de consultations des pages Internet de l'OIT a augmenté de 5,6 pour cent, s'établissant à plus de 21,3 millions. Le volume total de pages Internet s'est accru pendant la même période de 24,9 pour cent tandis que les coupures de presse passaient de 256 à 684 en juin 2004.
- 143.** Des fonds provenant de l'excédent de 2000-01 sont investis dans les activités suivantes: amélioration de la coordination au niveau régional et développement du réseau mondial de communications de l'OIT; offre d'une gamme élargie de produits des médias; amélioration des capacités dans le domaine de la vidéo et de la télévision, formation en matière de médias destinée aux fonctionnaires du BIT et campagnes régionales spéciales.

Reformulation des projections en matière de coopération technique
et utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Communication et visibilité	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	-	3 450 000
Ajustement au 31 décembre 2004	71 000	1 953 652
Variation	71 000	-1 496 348

Note: Le montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 pour 2004-05 a baissé en raison du lancement précoce de certains projets qui a donné lieu à des dépenses en 2002-03.

Centre international de formation de l'OIT, Turin

144. Le plan quinquennal de développement du Centre de Turin est entré dans sa quatrième année en 2004. L'élaboration du plan de développement suivant, qui doit commencer en 2006, est en cours. En 2004, les travaux se sont poursuivis pour améliorer la contribution du Centre à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT par des activités de formation, d'enseignement et de renforcement des capacités des mandants de l'Organisation. Grâce à des innovations dans le contenu de ses produits et services et les méthodes employées, le Centre a pu s'adapter à des changements d'orientation et de priorité dans les agendas du travail décent établis aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, notamment pour ce qui est de la dimension sociale de la mondialisation. A titre d'exemple, on peut citer comme innovations:

- un programme étoffé de formation à l'intention des juges, des juristes et des professeurs de droit dans le domaine des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail;
- l'élargissement du programme sur la liberté syndicale;
- un programme de formation sur l'emploi des jeunes;
- les nouvelles activités inscrites au programme de services pour le développement des entreprises;
- l'augmentation du nombre de produits d'apprentissage en ligne et sur site aux fins du développement (économique) local;
- le programme de formation en ligne sur la sécurité et la santé au travail pour l'Amérique latine;
- l'extension à d'autres régions du programme sur la conciliation et la médiation;
- le nouveau cours sur la gestion de la réforme du secteur public;
- le développement du programme sur l'utilisation des technologies de l'information à l'intention des organisations syndicales;
- un nouveau cours de troisième cycle consacré aux projets culturels pour le développement destinés à favoriser la croissance économique et la création d'emplois.

145. Une équipe chargée par le Directeur général de proposer des mesures visant à une meilleure utilisation des capacités du Centre de formation dans le cadre des programmes et des activités de coopération pour le développement de l'Organisation a rendu son rapport en 2004. Ses principales recommandations sont les suivantes:

- amélioration de la coordination des stratégies de développement des capacités au niveau de l'Organisation dans son ensemble et rôle du Centre dans ce domaine;
 - amélioration de la mobilité du personnel entre le Centre et le reste de l'Organisation;
 - rôle renforcé du Centre dans la fourniture de services d'amélioration des capacités au personnel du BIT.
- 146.** Ces recommandations font actuellement l'objet de consultations internes qui doivent déboucher sur des mesures et des résultats concrets.
- 147.** D'autres renseignements sur l'évolution du Centre en 2004 figurent dans les documents suivants du Conseil d'administration:
- documents soumis à la 66^e session du Conseil du Centre (Turin, 4 et 5 novembre 2004) (GB.291/PFA/6/1);
 - rapport de la 66^e session du Conseil du Centre (GB.291/PFA/6/2).

Institut international d'études sociales

- 148.** L'Institut international d'études sociales contribue à la mise en œuvre du cadre stratégique du travail décent grâce à deux grands programmes: le programme de recherche et le programme éducation et dialogue. En 2004-05, l'Institut poursuit, outre ses objectifs principaux, plusieurs initiatives nouvelles concernant le dialogue sur les politiques, la recherche, les réseaux avec certains établissements universitaires et instituts de recherche, le resserrement de la coopération avec les secteurs stratégiques du BIT et la diffusion de l'information.
- 149.** Le programme de recherche de l'Institut pour l'exercice biennal en cours comporte trois volets. Le premier traite de la relation entre les droits des travailleurs et différents facteurs économiques, sociaux et de développement; en 2004, les méthodes de recherche appliquées ont été développées pour incorporer des études de cas détaillées. Le deuxième volet est consacré au dialogue social, à la gouvernance et aux résultats socio-économiques. Le projet de réseaux mondiaux pluripartites se poursuit, notamment avec l'examen de la manière dont les dispositions favorisant le dialogue social au niveau national contribuent à une intégration réussie dans l'économie internationale. Quant au troisième volet, il s'agit de la suite des travaux précédemment consacrés aux migrations, dans le cadre desquels la façon dont les acteurs étatiques et non étatiques interagissent avec les institutions publiques est examinée.
- 150.** A ce jour, on compte parmi les réalisations de l'Institut dans le cadre de son programme éducation et dialogue la participation au Forum des partenaires sociaux du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, un cours spécial IIES/université Cornell consacré aux droits des travailleurs en tant que droits de l'homme, plusieurs conférences publiques données par des universitaires renommés et d'anciens représentants de l'Etat, ainsi que des réunions de concertation sur les mesures à prendre. En outre, l'Institut participe au suivi des conclusions et recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, une participation qui se traduit par des consultations et des activités de création de réseaux.

Gouvernance, appui et management

- 151.** Le programme et budget pour 2004-05 est le premier programme et budget à contenir des indicateurs de performance et des cibles pour les services de gouvernance, d'appui et de

management. Les premiers résultats, présentés ci-après, ont été mesurés à un moment où les départements concernés étaient soumis à une pression inhabituelle, notamment en raison d'une restructuration majeure (dont il a été fait mention précédemment), de nouvelles restrictions budgétaires, de la mise au point et en application d'IRIS, de la tenue de la Conférence technique maritime préparatoire et de la mise en place de nouveaux systèmes de sécurité.

Objectif opérationnel

L'Organisation fait le meilleur usage de ses ressources pour atteindre ses objectifs en améliorant ses pratiques pour tout ce qui a trait à la gouvernance, l'appui et le management

Etat d'avancement de la mise en œuvre

152. Des observations succinctes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre sont présentées pour chacun des dix indicateurs établis dans le programme et budget. Le rapport de fin d'exercice biennal contiendra, comme pour les autres domaines, une récapitulation complète des résultats obtenus par rapport aux cibles.

Indicateur 1: Satisfaction des clients

153. Les travaux relatifs à la première enquête sur le sujet, dont le lancement a été reporté en raison de l'existence d'autres priorités, devraient être entrepris en 2005 et servir de jalon pour les exercices biennaux suivants.

Indicateur 2: Management axé sur les résultats

154. La mise en place du nouveau système informatique à l'appui du management axé sur les résultats (IRIS) est en cours. Un module de gestion a été utilisé à partir de mai 2004 pour élaborer les propositions de programme et budget pour 2006-07. Le Bureau est en passe d'atteindre la cible (application de sous-systèmes importants d'ici à la fin de la période biennale).

Indicateur 3: Audit externe

155. Le Contrôleur et Commissaire général du Royaume-Uni, Sir John Bourn, a approuvé sans réserve le Rapport financier et les états financiers vérifiés du soixante-huitième exercice (2002-03). Le rapport a été soumis en juin 2004 à la Commission des finances de la Conférence internationale du Travail et à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration (289^e bis session).

Indicateur 4: Economies et points de repère

156. Pour ce qui concerne le budget ordinaire, le taux des dépenses demeure élevé, ce qui est un point positif, mais des dérapages sont toujours possibles. Le Bureau a donc l'intention d'appliquer des mesures correctives pour faire en sorte que les dépenses totales n'excèdent pas le budget approuvé.

Indicateur 5: Mise en valeur des ressources humaines

157. Le Département du développement des ressources humaines a continué à appliquer les principaux volets de sa stratégie et à développer les systèmes et méthodes qui lui sont

associés, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes²⁰. Le temps moyen pour recruter des fonctionnaires émergeant au budget ordinaire a été abaissé à 120 jours et l'Accord collectif sur les procédures de recrutement et de gestion des effectifs est en cours de renégociation avec le Syndicat du personnel. Le Bureau demeure résolu à accroître le nombre et le pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilités et a commencé à identifier des candidats externes et internes qualifiés pour les postes qui sont appelés à se libérer. Le Bureau et le Syndicat du personnel ont par ailleurs réexaminé les deux accords collectifs sur le règlement des différends liés au travail et au harcèlement pour les fonder en un accord consolidé et poursuivent leurs travaux en commun pour créer les conditions qui faciliteront le règlement des conflits et autres problèmes liés au travail. Une stratégie actualisée en matière de ressources humaines est en cours d'élaboration en vue de sa présentation à la session de mars 2005 du Conseil d'administration.

Indicateur 6: Qualité de la coopération technique

- 158.** En 2004, tous les projets de coopération technique approuvés au titre d'accords de partenariat ont été évalués de manière systématique. Un mécanisme d'évaluation permanente de tous les projets est en cours d'élaboration; il sera progressivement mis en place; dans le cadre de ce système, les unités techniques et les bureaux extérieurs compétents évalueront la plupart des projets. La cible fixée pour 2004-05 est de 50 pour cent de toutes les propositions de projets. Les bureaux extérieurs évalueront ces derniers en fonction de leur pertinence pour le pays visé et de leur contribution à la promotion du travail décent.

Indicateur 7: Services informatiques

- 159.** La cible (99 pour cent de disponibilité du réseau et des services centraux) est atteinte. La mise en place de l'infrastructure de connexion à l'Internet se poursuit avec une utilisation accrue de domaines sécurisés hors du réseau du BIT pour les serveurs Web de l'Organisation et, parallèlement, l'accès des mandants et du public à l'information fournie par le BIT est amélioré. Le projet de grand réseau est entré dans sa première phase avec le déploiement d'un réseau privé sécurisé reliant trois bureaux situés en Afrique directement au siège de l'Organisation. La mise en place du système de gestion électronique des documents se fait progressivement grâce aux premières utilisations de son prototype et devrait, comme prévu, livrer ses premiers résultats en 2005.

Indicateur 8: Documents et réunions

- 160.** Bien que la livraison des documents en temps voulu dans les sept langues officielles présente encore quelques difficultés (cible 1: Fourniture des documents aux membres du Conseil d'administration quinze jours au moins avant la date à laquelle ils doivent être examinés), la situation s'est nettement améliorée. En mars 2004, sept documents ont été en retard, dans toutes les langues, d'où la diffusion d'une note d'information expliquant le motif de ce retard. En novembre 2004, seuls trois documents n'ont pas été établis dans les temps.
- 161.** Au total, 14 grands rapports ont été produits pour la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail et pour la Conférence technique maritime préparatoire. Dans le cas d'une réunion sur la pêche, le règlement n'a pas été appliqué en raison d'une décision tardive du Conseil d'administration. Pour le reste, trois documents ont été distribués plus tôt qu'ils n'étaient demandés, six ont été distribués à la date fixée et quatre avaient un retard allant d'une à quatre semaines. Les motifs de retard étaient variés; dans certains cas

²⁰ Examen de la mise en œuvre de la Stratégie du BIT en matière de ressources humaines – rapport du Commissaire aux comptes (document GB.286/PFA/14).

il a été nécessaire d'attendre l'arrivée des renseignements les plus récents, dans d'autres cas le retard était dû à des goulets d'étranglement qui ont été identifiés (cible 2: Fourniture aux délégations des documents pour la Conférence internationale du Travail et les réunions régionales dans les délais prévus dans les règlements).

- 162.** La cible 3 (Fourniture des documents destinés aux réunions techniques et/ou sectorielles, un mois au moins avant la réunion) a été atteinte dans tous les cas en 2004.
- 163.** En outre, des services renforcés ont été fournis aux groupes gouvernementaux lors des réunions de l'OIT en consultation avec le bureau de ces réunions et les coordonnateurs régionaux.
- 164.** S'agissant de la production des documents, les efforts de rationalisation, d'amélioration de la planification et d'accroissement de la productivité se poursuivent. Toutes les personnes participant au processus, depuis les auteurs jusqu'aux responsables de la distribution finale, doivent comprendre et accepter leurs responsabilités respectives en la matière pour améliorer encore le système. L'analyse coûts-avantages nécessaire concernant les possibilités d'investissement dans la technologie d'aide à la traduction et les systèmes d'impression à alimentation continue est en cours. Toutefois les ressources financières ayant été progressivement réduites, les gains de productivité obtenus ont été insuffisants pour compenser la perte de financement. Il devient impératif d'établir, en matière de production, des priorités claires qui permettent de rester dans les limites des enveloppes budgétaires.

Indicateur 9: Services juridiques

- 165.** L'enquête qui devait établir une base de référence a été retardée. Toutefois, selon les services et départements qui font souvent appel aux conseils juridiques, ces conseils sont solides et fournis en temps utiles.
- 166.** Il a été possible d'améliorer de manière notable le temps moyen requis pour la fourniture des conseils juridiques, en particulier grâce à un recours accru aux bases de données juridiques.
- 167.** Cela a pu être fait malgré une augmentation notable de la demande de conseils juridiques, si l'on compare 2004 et 2003. C'est en soi la preuve que les services fournis sont de plus en plus appréciés.

Indicateur 10: Gestion des connaissances

- 168.** En 2004, DCOMM/INFORM a lancé un projet visant à développer encore LABORDOC en tant que source centrale d'informations pour les fonctionnaires du BIT et les mandants de l'OIT et, parallèlement, à promouvoir des méthodes communes de gestion de l'information et une approche en la matière d'un meilleur rapport coût-efficacité. A la suite de la réussite d'un projet pilote avec le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le projet a été étendu aux bureaux de l'OIT en Europe.

Reformulation de l'utilisation prévue en 2004-05 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

Gouvernance, appui et management	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2004-05	(capacités de gestion et sécurité) 3 600 000
Ajustement au 31 décembre 2004	5 012 219

Note: Le montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 a augmenté en raison des fonds non utilisés en 2002-03. Le présent tableau ne montre pas les 3 350 000 dollars E.-U. alloués au Fonds pour les systèmes informatiques et les 1 842 500 dollars E.-U. affectés au Fonds pour le bâtiment et le logement en 2002-03.

Genève, le 21 janvier 2005.

Document soumis pour discussion.